



Mairie de LARRESSINGLE  
Au village  
32100 LARRESSINGLE  
05.62.28.25.26  
[mairie.larressingle@wanadoo.fr](mailto:mairie.larressingle@wanadoo.fr)

# DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Projet « Aménagement d'un parking  
et du cheminement au village »

## SOMMAIRE

1 - Délibération du Conseil Municipal du 14/12/2018 .....	page 2
2 - Notice explicative .....	page 4
2-1 La commune	
2-2 Le projet	
2-3 Cadre juridique	
2-4 Caractéristique du projet	
2.4.1 Historique et contexte	
2.4.2 Le projet	
2.4.2.1 Phase 1	
2.4.2.2 Phase 2	
2.4.2.3 Phase 3	
2-5 Avis du Domaine année 2002, 2010, 2012 et 2019	
2-6 Photos des parcelles concernées	
2-7 Données chiffrées sur le nombre de visites de l'enceinte	
2-8 Photos du parking existant	
2-9 Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU	
3 - Caractéristiques des ouvrages les plus importants .....	page 30
4 - Appréciation sommaire des dépenses .....	page 31

### Dossier d'enquête parcellaire

1- Plan parcellaire .....	page 49
2- Etat parcellaire .....	page 50

Annexes .....	page 51
---------------	---------

## 1-Délibération du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 22/12/2018  
Reçu en préfecture le 22/12/2018  
Affiché le 22/12/2018  
ID : 632-213201940-20181214-2018\_40-DE

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LARRESSINGLE**

#### **Séance du 14 Décembre 2018 Délibération n° 2018-40**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 10

L'an deux mille dix-huit, le quatorze décembre à 21 H, le conseil municipal de la commune de LARRESSINGLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Xavier FERNANDEZ, Maire.

Présents : 8  
Absents : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2018

Présents : M. Xavier FERNANDEZ, Mmes Graziella FREGONESE, Marie-Françoise GERTNER, Laurence RIBES, MM. Jean-Pierre DAL CORSO, Michel BLANCONNIER, Gérard CECEILLE, ROSSI Alexandre.

Excusés : Mme Dorothee BRACH et M. Dominique BRIAND

Procuration : M. Dominique BRIAND donne procuration à M. Xavier FERNANDEZ

Mme Graziella FREGONESE a été nommée secrétaire de séance.

#### **Objet : Dossier d'Utilité Publique – Projet d'aménagement d'un Parking**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2014, une Orientation d'Aménagement et de Programmation a été prévue pour l'aménagement d'un Parking à l'entrée du village.

Il rappelle également qu'une première délibération avait été prise le 3 septembre 2010 afin de lancer la procédure de Déclaration d'Utilité Publique et l'acquisition des parcelles par voie d'expropriation appartenant à M. DUGOUJON Jean-Michel, parcelles A 247, A 248 et A 249, et à Mme SAINT-ARAILLES Yvonne, parcelle A 1036 suite aux diverses négociations infructueuses.

Au vu des nouveaux éléments du cadastre, il informe le conseil qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau afin de mettre à jour les informations concernant les terrains. En effet, les parcelles appartiennent désormais en totalité à M. DUGOUJON Jean-Michel.

Il demande également l'autorisation afin de solliciter Mme la Préfète pour lancer l'enquête publique dans le cadre du DUP et du Dossier d'Enquête Parcellaire.

**Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de M. Le Maire,  
A l'unanimité,**

- **SOLLICITE** de Mme la Préfète du Gers l'ouverture des enquêtes publiques conjointes relatives à la demande de Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire
- **AUTORISE** M. le Maire à poursuivre, aux fins ci-dessus exposées, la Déclaration d'Utilité Publique du projet et l'acquisition par voie d'expropriation conformément au Code de l'expropriation des terrains situés à La Cassagne listés ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 22/12/2018

Reçu en préfecture le 22/12/2018

Affiché le 22/12/2018

ID : 032-213201940-20181214-2018\_40-DE

IDENTIFICATION PROPRIETAIRE	SECT.	N° PARCELLE	ADRESSE	NATURE	SLP			
	A	247	A la Cassagne	Terr	30 a 04	23 a 11	30 a 01	
M. Jean-Michel DUSOLLON	A	248	A la Cassagne	Terr	29 a 67	29 a 67	0 a	
S. rue de Provence 31490 LÉGLEVIN	A	249	A la Cassagne	Pré	7 a 64	7 a 64	0 a	
	A	1006	A la Cassagne	Terr	1 ha 27 a 02	47 a 02	80 a 00	
<b>TOTAUX</b>					<b>2 ha 04 a 17</b>	<b>93 a 60</b>	<b>1 ha 10 a 07</b>	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Xavier FERNANDEZ



## 2 – Notice explicative

### 2.1 La commune

Village de 222 habitants, LARRESSINGLE est situé à 5km à l'ouest de Condom au bord de la RD 15 reliant Condom à Montréal du Gers.



La commune fait partie de la Communauté de Communes de la Ténarèze et appartient au canton Armagnac Ténarèze créée par le décret du 26/02/2014.

Le village fortifié de Larressingle, classé Plus Beaux Villages de France, est un des sites les plus visités du département du Gers avec 187 640 touristes pour l'année 2017.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, Larressingle a intégré le cercle restreint des Grands Sites de Midi-Pyrénées sous la dénomination « Flaran-Baïse-Armagnac ». Suite à la création de la nouvelle région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, un partenariat est en cours d'élaboration pour un nouveau Grand Site « Armagnac, Abbaye et Cités » dont LARRESSINGLE fera partie.

Le patrimoine de la commune est très riche avec les nombreux bâtiments et sites classés ou inscrits :

#### 1. Inscrits :

- Les terrains constituant les fossés de l'enceinte fortifiée
- Les immeubles qui sont adossés à l'enceinte fortifiée
- Les immeubles et sols situés à l'intérieur de l'enceinte fortifiée
- La croix en avant de la Tour d'entrée de l'enceinte fortifiée

#### 2. Classés :

- Le pigeonnier du Peneau en totalité
- L'église en totalité
- Les ruines du château
- La tour d'entrée de l'enceinte fortifiée avec son pont.
- Les parties situées de chaque côté de la tour d'entrée, d'une part jusqu'à la limite Est de la propriété Dugoujon, d'autre part jusqu'à la Tour Malo comprise.

#### 3. Site inscrit :

- Pont de l'Artigue à Vopillon – Plan d'eau de l'Osse Rives de la rivière sur une longueur égale et sur une largeur de 10 mètres.

Un Plan Local d'Urbanisme, opposable depuis septembre 2014, a été mis en place afin de maîtriser les règles de constructibilité sur la commune et en particulier dans le périmètre et aux abords de la cité médiévale.

## **2.2 Le projet**

La commune de LARRESSINGLE souhaite, dans un premier temps, aménager un cheminement piétonnier, allant du parking à l'enceinte fortifiée le long de la RD 507 et ensuite aménager un parking et construire des sanitaires pour personnes à mobilité réduite ainsi qu'un abribus sur les parcelles A 1036-247-248-249.

Après différentes recherches, la commune ne peut pas établir ce projet ailleurs car seules ces parcelles sont constructibles. D'ailleurs le PLUI qui est en cours à la Communauté de Communes de la Ténarèze reprend exactement les mêmes zones.

De plus, le premier plateau qui est déjà accessible au public, le plus proche du site touristique, est le plus à même pour permettre la construction des aménagements pour les personnes handicapées (ou à mobilité réduite) ainsi que le stationnement des bus scolaires.

Le second plateau, en arrière, qui accueillerait le parking voitures, ne peut être exploité que pour ce type projet compte tenu de la dénivellation du terrain.

## **2.3 Cadre juridique**

La procédure engagée relève essentiellement du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique notamment l'article L.1

### **Article L.1**

*L'expropriation, en tout ou partie, d'immeubles ou de droits réels immobiliers ne peut être prononcée qu'à la condition qu'elle réponde à une utilité publique préalablement et formellement constatée à la suite d'une enquête et qu'il ait été procédé, contradictoirement, à la détermination des parcelles à exproprier ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres personnes intéressées.*

*Elle donne lieu à une juste et préalable indemnité.*

D'autres codes peuvent également être évoqués, notamment :

- le code de l'environnement (article L11-1)
- le code de l'urbanisme (articles L230-3, L322-2)
- le code civil (article 545)

## **2.4 Caractéristiques du projet**

### **2.4.1 Historique et contexte**

Le village de LARRESSINGLE est l'un des sites les plus visités du Gers. Devant un manque crucial de place de stationnement qui ne permet pas de faire face au nombre de visiteurs en constante évolution, 137 522 en 2007 et 188 981 en 2018 soit une évolution de plus de 37% en 11 ans, et afin d'éviter un stationnement anarchique au sein de notre beau village (voir photos jointes), un parking avec un abri bus est envisagé ainsi que la construction de sanitaires pour les personnes handicapées avec un cheminement piétonnier reliant le parking à l'enceinte fortifiée.

De plus, le parking actuel se situe devant l'enceinte fortifiée et, malgré son entretien, a un impact visuel négatif.

Ces installations permettraient de sécuriser le village. En effet, en pleine saison il n'est pas rare de voir un bus manœuvrer devant l'enceinte, des voitures garées de l'autre côté et au milieu les visiteurs slalomant entre les véhicules stationnés afin d'éviter les voitures ou engins agricoles circulant dans le village.

L'aménagement du site du parking se ferait sur une partie des parcelles cadastrées A n°1036-247 et sur la totalité des parcelles cadastrées A n°248-249, soit une surface totale d'environ 9 350 m<sup>2</sup>, situées dans la zone AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2014. Cette zone fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation pour la réalisation d'une aire de stationnement.

Le dénivelé du terrain permettra de réaliser plusieurs paliers qui s'intégreront parfaitement dans le paysage.

Ces parcelles sont mises à la disposition de la commune gratuitement et sans documents, écrits et signés, depuis 1983 (réunion du conseil municipal en date du 18/06/1983).

En 1997, lors de diverses réunions du Conseil Municipal, l'achat des parcelles de M. DUGOUJON et de Mme ST ARAILLES avait été évoqué.

En 2001, le Conseil Municipal en place, avait réitéré le souhait d'acquérir ces parcelles dans le même but qu'aujourd'hui, l'aménagement du parking. Une délégation spéciale s'est rendue au domicile de M. DUGOUJON afin de parler du projet et donc d'une acquisition. Une première estimation a alors été établie par les services des Domaines.

Malgré plusieurs courriers et plusieurs entretiens, entre 2001 et 2003, aucune entente n'a été trouvée.

Puis en 2010, les propriétaires actuels ont contacté la mairie pour soumettre leur désir de vendre ces parcelles.

M. DUGOUJON, représentant également sa tante, Mme St-ARAILLES, a fait la proposition suivante :

- la superficie d'1 ha 27 a 02 ca de terre agricole, sans D.P.U, appartenant à Mme St-ARAILLES pour un montant de 20 000 € soit 1,57 € le m<sup>2</sup>.
- la surface lui appartenant pour une superficie de 0.77 ha de terre agricole sans D.P.U pour un montant de 30 000 € soit 3,90 € le m<sup>2</sup>.

Une seconde estimation des domaines a été faite pour connaître la valeur réelle des parcelles.

Suite à leur proposition et à l'avis des domaines, M. le Maire a pris contact avec les propriétaires pour négocier et leur faire une contre-offre à 1€ le m<sup>2</sup>. Contre-offre refusée par les propriétaires.

Lors de sa séance du 03 septembre 2010, le Conseil Municipal a refusé, à l'unanimité, la proposition faite par M. DUGOUJON et, au vu du refus de la contre-offre faite par M. le Maire, a décidé d'exproprier les propriétaires afin de concrétiser le projet d'aménagement d'un parking.

Ces terrains appartiennent désormais uniquement à M. DUGOUJON, qui malgré plusieurs essais de relance de discussion, reste fermé sur les propositions du Conseil Municipal.

#### 2.4.2 Le projet

A l'issue de la procédure de marché public de maîtrise d'œuvre, un permis d'aménager sera déposé pour lequel le service des ABF sera consulté pour avis. Un dossier concernant la loi sur l'eau sera également déposé.

Le projet se décompose en 3 phases :

Phase 1 : aménagement piétonnier vers l'entrée de la Cité et du village, de la mairie, du cimetière et de la salle polyvalente ;

Phase 2 : Aménagement d'un espace détente et d'un cheminement piétonnier en remplacement du parking existant

Phase 3 : Création d'un parking de 100 places, d'un abri bus et de sanitaires aux normes PMR

Une zone de rencontre en sens unique étant créée, la circulation des véhicules venant de la direction de Mouchan se fera par la rue parallèle au lotissement « La Fontaine » afin de prendre le CR n° 5 dit du Barry.

#### 2.4.2.1 Phase 1

Aménagement de la RD 507 et d'une partie de la VC n°4 dite de Lacassagne en chemin piétonnier. Cet aménagement permettra de sécuriser l'accès à l'enceinte, à la mairie, au cimetière et à la salle polyvalente.

##### Volet Accessibilité (plan P2.D)

Création d'une place de parking PMR le long du mur du cimetière desservant ainsi la mairie, l'enceinte avec l'installation d'un signal sonore au pont levis pour une assistance lors de son franchissement pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Installation d'une main courante au niveau du pont, et réduction de la pente avec le prolongement de la distance de seuil vers l'espace de rencontre.

Création d'un palier de repos à l'entrée du cimetière et installation d'une main courante à l'intérieur.

Installation de la boîte aux lettres sur le mur du stand de vente à hauteur d'accès PMR.

Création d'un palier de repos et installation d'une rampe pour faciliter l'accès au stand de vente.

Matérialisation par des plots d'un cheminement sécurisant les deux accès à la mairie et descendant jusqu'au sanitaire public existant.

##### Volet sécurité routière (plans P2.C, P2.C1, P2.C1.1)

Création d'une zone de rencontre à 20km/h en sens unique (direction Condom-Mouchan) sur l'ensemble du chemin piétonnier.

Installation des panneaux nécessaires à la compréhension de la circulation dans le village.

##### Volet éclairage public (plan P2.B)

Installation de 2 lampadaires à 360° sur la RD 507 allant jusqu'au sanitaire public, 3 lampadaires à 360° le long du cimetière et 1 lampadaire à 180° à côté du monument aux morts.

Type de lampadaire en fonte spécial avec borne ouvragée en partie basse teinte brun foncé RAL 8019 avec lanterne de style à 4 faces assortie à celles existantes du village.

Installation de 4 bornes en bois fabriquées avec éclairages intégrés aux abords du pont levis.

L'éclairage se fera avec des leds 20lux.

##### Volet sols - espaces verts et plantation (plan P2.A)

Zone de rencontre de type enrobé miel.

Palier du stand de vente, intérieur du cimetière et accès à la cour intérieur des sanitaires publics de type coulis calcaire.

Accès à la mairie, au cimetière et au pont levis de type dalle en pierre de taille.

#### 2.4.2.2 Phase 2

Aménagement de la RD 507 en chemin piétonnier et d'un espace de détente sur le parking existant le long de la parcelle A 840.

##### Volet Accessibilité (plan P2.D)

Création de deux places de parking PMR proche de l'enceinte le long de la parcelle A 840.

Aménagement d'une zone de parking pour les vélos et motos.

Aménagement d'une zone piétonne le long de la zone de détente.

##### Volet sécurité routière (plans P2.C et P2.C1.2)

Continuité de la zone de rencontre à 20km/h en sens unique (direction Condom-Mouchan) sur l'ensemble du chemin piétonnier.

Création d'un plateau surélevé éclairé de 12 mètres de long et d'une hauteur d'environ 14 cm.

Installation des panneaux nécessaires à la compréhension de la circulation dans le village.

##### Volet éclairage public (plan P2.B))

Installation de 2 lampadaires à 360° : 1 sur la RD 507 et 1 entre les places de parking PMR et le parking vélos-motos, 2 lampadaires à 180° dans l'espace de détente le long de la parcelle A 840 et 1 lampadaire à 180° à côté du plateau surélevé.

Type de lampadaire en fonte spécial avec borne ouvragée en partie basse teinte brun foncé RAL 8019 avec lanterne de style à 4 faces assortie à celles existantes du village.

Installation de 4 bornes en bois fabriquées avec éclairages intégrés entre la zone de rencontre et l'espace de détente.

L'éclairage se fera avec des leds 20luxs.

##### Volet sols - espaces verts et plantation (plan P2.A)

Zone de rencontre de type enrobé miel.

Replat du plateau surélevé en béton clair, ton pierre, glacis en résine grise et bordure en pierre. Côté mur le gazon épousera la plateau, côté espace de détente, installation d'une bordure en plessis de noisetier d'une hauteur de 50 cm.

2 arbres seront plantés près du parking vélos-motos de la même essence que ceux existants.

L'espace de détente sera de type calcaire stabilisé.

#### 2.4.2.2 Phase 3

##### Parking

Le parking sera aménagé en 3 zones :

- zone A : parking scolaire fermé en haute saison de 10 places
- zone B : parking payant permanent hors saison de 48 places dont 4 places bus
- zone C : parking pleine saison payant avec 35 places dont 3 places bus

Un système de péage sera installé à chaque entrée et sortie de parking.

##### Sanitaire public pour personnes à mobilité réduite :

Des toilettes PMR seront créées à l'entrée du parking accessible depuis l'aire de stationnement des bus scolaires.

#### Abribus :

Un abribus sera réalisé dans la continuité des toilettes pour personnes à mobilité réduite. Les parents pourront, le temps de déposer leurs enfants, se garer sur une aire de stationnement de 8 places créée à cet effet. Un rail à vélo sera également installé.

#### Volet Accessibilité (plan P2.D)

Création de deux places de parking PMR avant l'entrée du péage.

Aménagement d'une zone de parking pour les vélos près des sanitaires publics.

#### Volet sécurité routière (plans P2.C et P2.C2)

Installation des panneaux nécessaires à la compréhension de la circulation dans le parking.

#### Volet éclairage public (plan P2.B))

Type de lampadaire en fonte spécial avec borne ouvragée en partie basse teinte brun foncé RAL 8019 avec lanterne de style à 4 faces assortie à celles existantes du village.

Borne bois fabriqué avec éclairage intégré.

L'éclairage se fera avec des leds 50lux.

#### Volet sols - espaces verts et plantation (plan P2.A)

Zone A sera de type enrobé miel.

Zone B sera de type calcaire stabilisé.

Zone C sera de type enherbé renfort calcaire pour les places de bus ainsi que pour la circulation dans le parking et de type enherbé (mélange terre/pierres) pour les places de parking voitures.

Les plantations seront complétées, le talus existant se trouvant dans la zone B sera conservé.

Le coût des travaux est évalué à 1 810 124 € HT soit 1 796 100 € de travaux et 14 024 € d'acquisition des parcelles.

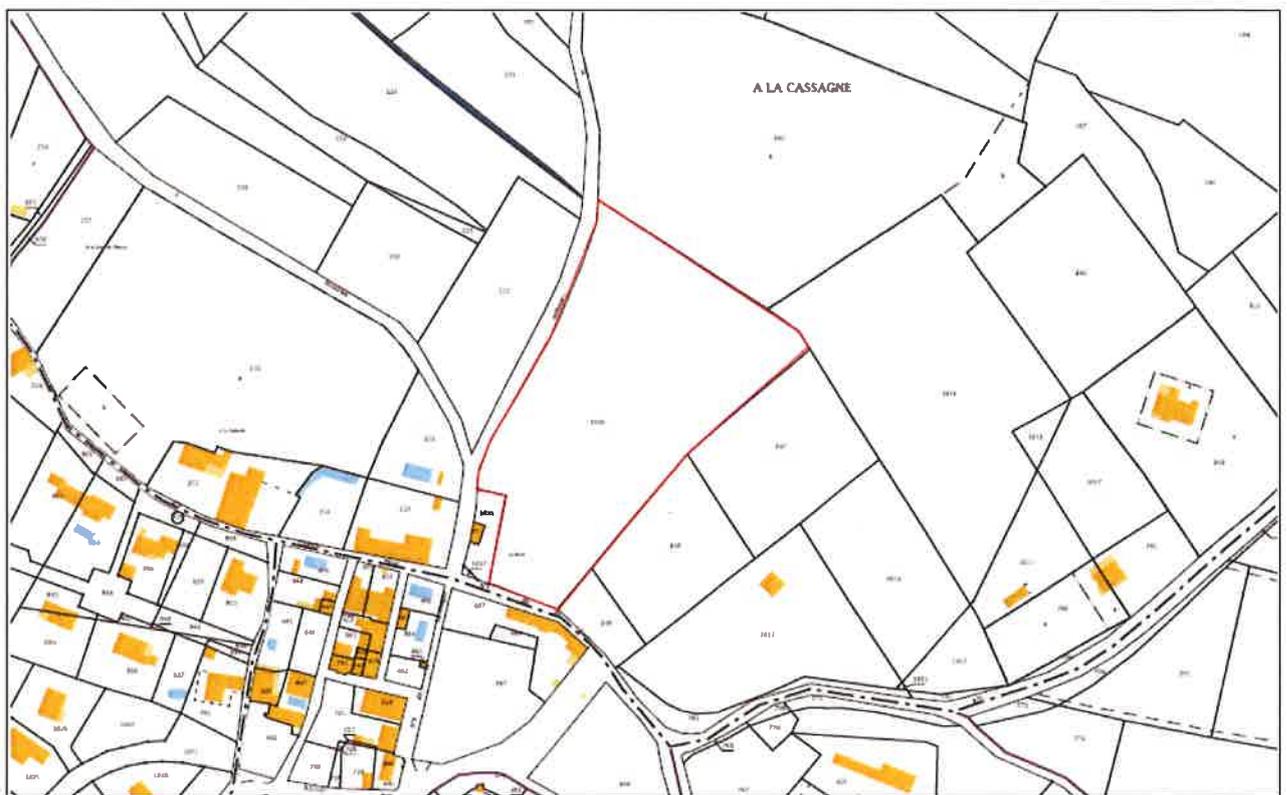
### 2.5 Evaluation des domaines

Afin de réactualiser les différents avis émis par le service des domaines, la commune a saisi une nouvelle fois France Domaine.

En date du 07 février 2019 la valeur vénale des terrains a été estimée à 14 024 € HT.

**2-6 Photos des parcelles concernées**

Photos parcelle A 1036





Photos parcelle A 249





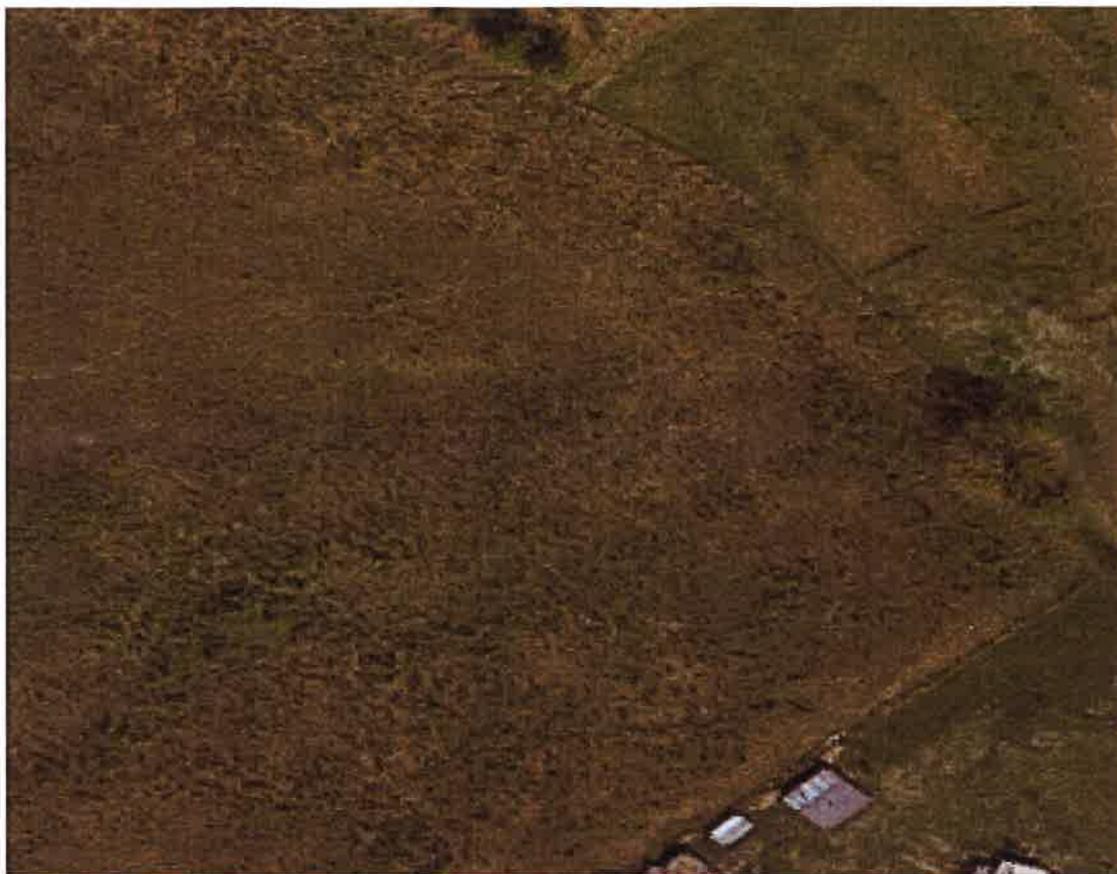
Photos parcelle A 248





Photos parcelle A 247





*2-7 Données chiffrées sur le nombre de visites de l'enceinte*



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
JANVIER	3 397	3 968	3 975	3 976	4 366	4 399	4 408	4 467	4 659	4 702	4 764	4 856
FEBVIER	3 522	4 789	5 271	5 118	5 061	5 277	5 073	5 118	5 115	5 357	5 430	5 502
MARS	7 765	6 751	9 905	9 892	6 706	7 180	7 402	7 515	7 502	12 494	13 631	14 898
AVRIL	23 679	20 607	21 482	25 807	27 220	27 299	27 012	28 427	28 789	25 245	28 981	27 516
MAI	24 910	33 225	34 776	32 597	37 073	37 314	33 907	33 910	35 825	37 956	38 287	38 022
JUIN	33 028	32 305	40 722	40 638	40 665	40 686	38 477	39 464	38 807	41 656	43 169	42 227
JUILLET	51 246	52 823	57 110	62 498	62 535	62 991	62 515	63 553	63 714	71 399	73 429	73 440
AOÛT	68 319	66 828	76 284	81 471	84 594	85 485	86 213	86 434	86 814	90 355	92 739	92 815
SEPTEMBRE	33 939	33 416	29 850	32 347	33 383	34 063	34 189	35 439	35 655	37 572	38 579	38 639
OCTOBRE	13 280	13 530	17 100	17 225	17 085	17 075	17 126	17 132	17 510	19 187	23 109	23 121
NOVEMBRE	6 936	6 429	7 014	7 067	7 289	7 651	7 849	7 803	7 575	8 110	9 606	9 735
DECEMBRE	5023	5023	5979	5618	5992	6322	6406	6533	6 366	7 916	8 276	8 357
<b>TOTAL</b>	<b>275 044</b>	<b>279 672</b>	<b>309 478</b>	<b>324 254</b>	<b>331 969</b>	<b>335 742</b>	<b>331 575</b>	<b>333 808</b>	<b>337 317</b>	<b>361 921</b>	<b>375 279</b>	<b>377 961</b>
Total visiteurs	137 522	139 836	154 739	162 127	165 985	167 871	165 788	166 904	168 659	180 961	187 640	188 981

## 2-8 Photos des parkings existants

Photos Parking n°1





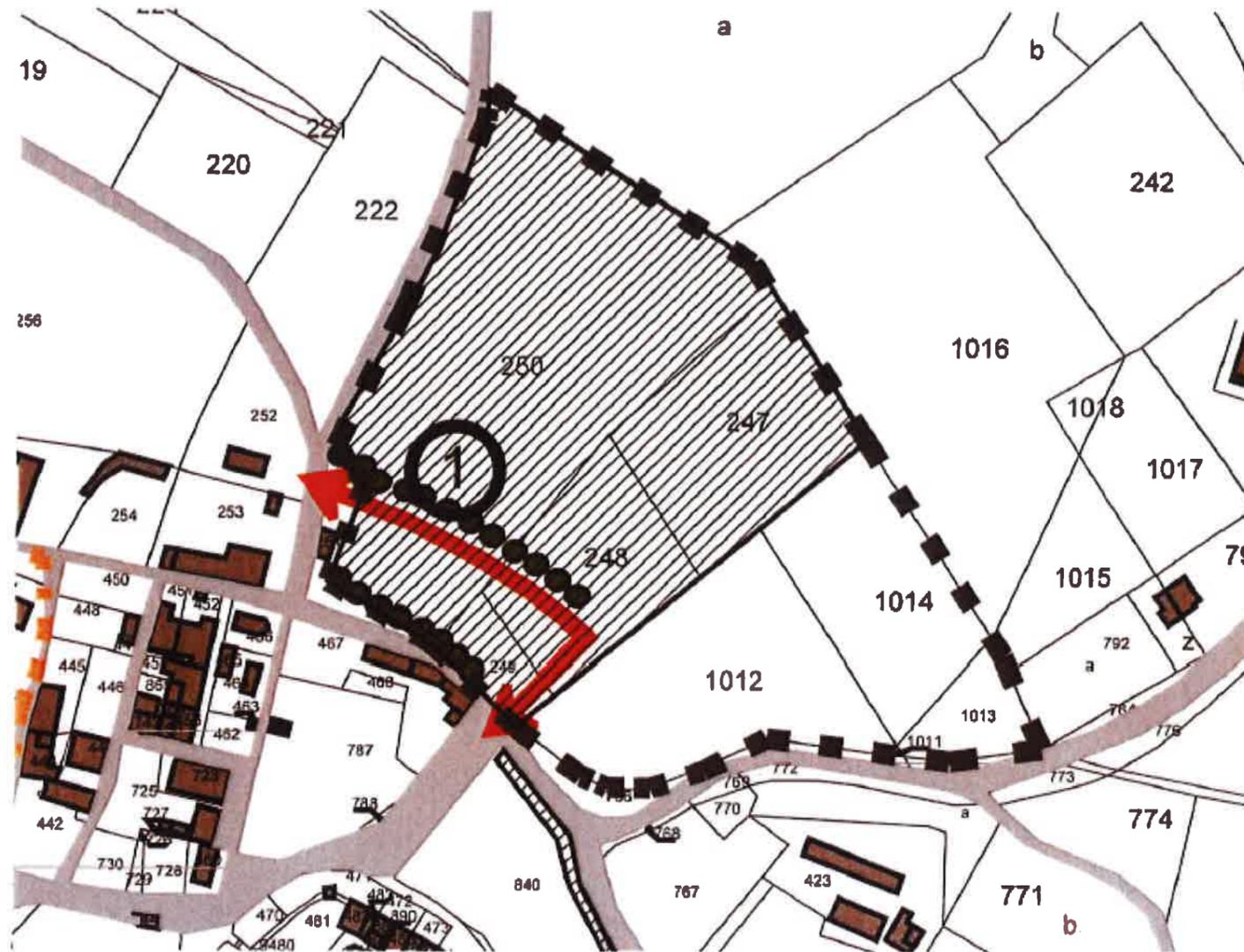
Photos Parking n°2







## Orientations d'Aménagement et de Programmation N°4

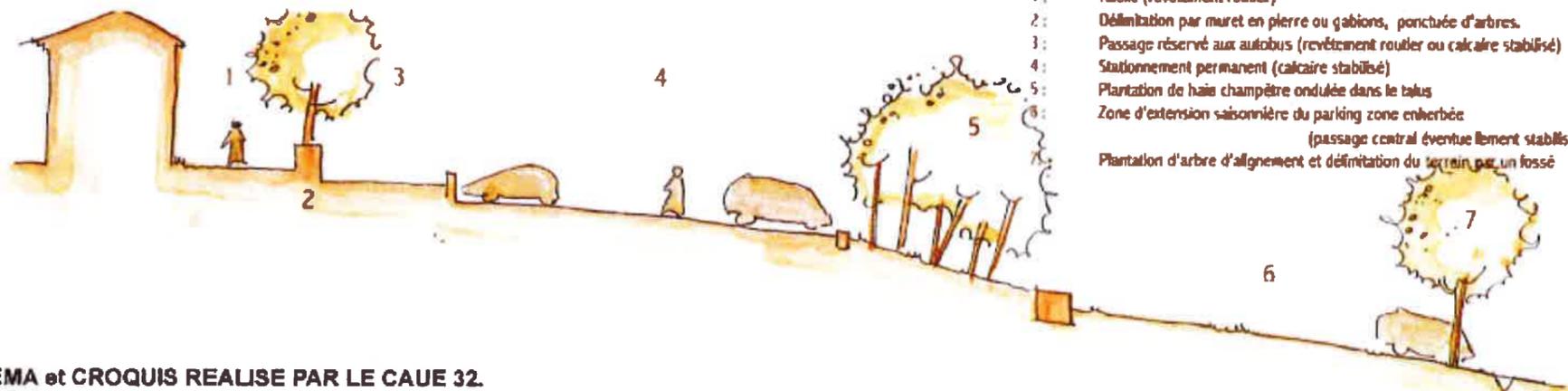


L'orientation d'aménagement n°4 décrit l'aménagement d'une partie de la zone AUL pour réaliser un parking. Les principes d'aménagement pour l'OAP n°4 sont les suivants :

- La réalisation de ce site sera réalisée en accord avec l'ABF ( le croquis ci-joint a déjà eu son approbation).
- Le principe est d'organiser un parking pour recevoir les voitures, les bus résultant de l'attractivité touristique du site (classé grand site régional) et de construire des édicules de commodité et d'usage liés au site conformément au règlement.
- L'implantation d'une haie et d'arbres de moyen jets ou de haut jet permettra une meilleure qualification du quartier et matérialisera une limite.



Visualisation de l'impact de la zone AUL



- 1: Ruelle (revêtement routier)
- 2: Délimitation par muret en pierre ou gabions, ponctuée d'arbres.
- 3: Passage réservé aux autobus (revêtement routier ou calcaire stabilisé)
- 4: Stationnement permanent (calcaire stabilisé)
- 5: Plantation de haie champêtre ondulée dans le talus
- 6: Zone d'extension saisonnière du parking zone enherbée (passage central éventuellement stabilisé)
- 7: Plantation d'arbre d'alignement et délimitation du terrain par un fossé

SCHEMA et CROQUIS REALISE PAR LE CAUE 32.

2-9 Avis du Domaine

Année 2002

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

**DIRECTION DES SERVICES FISCAUX  
CENTRE DES IMPÔTS FONCIER  
INSPECTION DOMANIALE  
14, Rue Leconte de Lisle BP 344  
32007 AUCH Cédex  
☎ : 05 62.61.51.33  
Fax : 05 62.61.51.55**

Monsieur le Maire

32100 LARRESSINGLE



**AVIS DU DOMAINE N° 190/2002**

délibéré à titre officieux arrêté Ministériel du 05.09.1986

**1- Service consultant : Mairie de Larressingle**

**2- Date de réception de la demande : 24/4/2002**

**3- Identification des biens :**

-propriétaires : Mme DUGOUJON  
Andrée

Mlle ST-ARAILLES Denise

-adresse : Larressingle

Larressingle

-références cadastrales : A 247 248 249

A 250 251

-superficie des parcelles : 77 a 15 ca

1 ha 32 a 02 ca

**4- Description sommaire :**

Terrains actuellement à usage de parking et de point de stockage des ordures ménagères.

**5- Valeur vénale de l'immeuble :**

Propriété de Mme DUGOUJON : 2 350 €.

Propriété de Mlle ST ARAILLES : 4 025 €

**6- Durée de la validité de l'avis : 1 an**

**AUCH le 22 mai 2002**

**Pour le Directeur des Services Fiscaux**

  
Directeur des Impôts

TRESORERIE GENERALE DU GERS  
2 PLACE JEAN DAVID  
BP 80302  
32007 AUCH CEDEX



☎ 05.62.61.64.50  
Télécopie : 05.62.61.64.68

Courriel : [tgdomaine032@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:tgdomaine032@dgfip.finances.gouv.fr)



7307-V-SD  
(12-2007)



## AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié)

Articles L.1211-1 et L.1211-2 du Code général de la propriété des personnes publiques)

N° 2010-194V0390

ENQUÊTEUR : F. Graziani

1. *Service consultant* : Mairie de Larressingle

ACQUISITION  
AMIABLE

2. *Date de la consultation* : Demande réceptionnée le 21/10/2010

3. *Opération soumise au contrôle (objet et but)* :

Acquisition d'un bien immobilier.

4. *Propriétaire* :

- Parcelles cadastrées section A, n° 251 – 1035 – 1036 – 1037 : Mlle Yvonne St-Araïlles
- Parcelles cadastrées section A, n° 247 – 248 – 249 : M Jean-Michel Dugoujon

5. *Description sommaire des immeubles compris dans l'opération* :

Commune de : Larressingle

Plusieurs parcelles de terres agricoles sises au lieu-dit « La Cassagne » sur la commune de Larressingle et cadastrées section A, n° 251 – 1035 – 1036 – 1037 – 247 – 248 – 249, d'une contenance totale de 20 917 m<sup>2</sup>. Les terrains sont en nature de prés en herbe présentant un léger relief et de parking. Une grange en très mauvais état, se situe sur la parcelle cadastrée section A, n° 251. L'ensemble bénéficie d'une situation privilégiée, à proximité immédiate du centre de Larressingle. Projet de construction d'un parking sur ces parcelles.

Propriétaire	Parcelle	Contenance (m <sup>2</sup> )	Nature
Mlle Yvonne St Araïlles	A 251	42	Grange vétuste
	A 1035	443	Pré + parking
	A 1036	12702	Pré en herbe
	A 1037	15	Pré en herbe
M Jean-Michel Dugoujon	A 247	3984	Pré en herbe
	A 248	2967	Pré en herbe
	A 249	764	Pré + parking
<b>Total</b>		20917	

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

**6. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone du plan C.O.S - Servitudes - État du sous-sol - Éléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers.**

Pas de document d'urbanisme sur la commune de Larressingle, c'est le Règlement National de l'Urbanisme qui s'applique. Les terrains sont situés à proximité immédiate du centre du village, mais un certificat d'urbanisme pour l'aménagement de ces parcelles a été rejeté, les terrains seront donc considérés comme non constructibles.

**7. Indication sommaire de la situation locative :**

Biens estimés libres.

**8. DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE ACTUELLE :**

L'ensemble immobilier reposant sur les parcelles cadastrées section A, n° 247 - 248 - 249 - 251 - 1035 - 1036 - 1037 (grange et terrains), d'une contenance totale de 20 917 m<sup>2</sup>, peut être globalement estimé à 13 773 €. Le prix se décompose de la façon suivante :

Propriétaire	Parcelle	Contenance (m <sup>2</sup> )	Nature	Total propriétaire
Mlle Yvonne St Arailles	A 251	42	Grange vétuste	9096 à 5 m <sup>2</sup>
	A 1035	443	Pré + parking	
	A 1036	12702	pré en herbe (friche)	
	A 1037	15	pré en herbe (friche)	
M Jean-Michel Dugoujon	A 247	3984	pré en herbe (friche)	4678 à 5 m <sup>2</sup>
	A 248	2967	pré en herbe (friche)	
	A 249	764	Pré + parking	
<b>Total</b>		<b>20917</b>		<b>13773</b>

Toutefois, une marge de négociation de l'ordre de 10% pourra être envisagée.

**9. Observations particulières :**

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si elle intervenait après une modification de la réglementation de l'urbanisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

À AUCH le 02/11/2010

Le Trésorier-Payeur Général,

Par Délégation L'Inspecteur



Fabien GRAZIANI

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
FINANCES PUBLIQUES DU GERS



Auch, le 12/11 / 2012



2 Place Jean David  
BP 80302  
32007 AUCH CEDEX  
Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi  
De 08h30 à 12h et de 13h30 à 16h00  
Réception sur rendez-vous

**Le Directeur Départemental des Finances  
Publiques**

A

M. le Maire

**Mairie de Larressingle  
32100 LARRESSINGLE**

<b>Pour nous joindre :</b>
Affaire suivie par Charlotte REPAUX N° 2012 - 194V0360 Téléphone : 05 62 61 64 61 Télécopie : 05 62 61 64 68 Courriel : <a href="mailto:tdomaine032@defp.finances.gouv.fr">tdomaine032@defp.finances.gouv.fr</a>

### AVIS DU DOMAINE N° 2012 – 194V0360

**Acquisition amiable d'immeuble**  
Art R 4 du Code du Domaine de l'Etat  
Art 5-2 du Décret n° 86 455 du 14 mars 1986  
Arrêté ministériel du 5 septembre 1986  
Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001  
Arrêté du 17 décembre 2001

**1 - Service consultant :** Commune de Larressingle

Demande d'évaluation des parcelles cadastrées section A n° 250, 251 pour partie, 247 à 249 et 1036, situées lieu dit « à La Cassagne », à LARRESSINGLE

**2 - Date de réception de la demande d'avis :** 25/10/2012

**3 - Identification des biens :**

- **Propriétaire :** Melle ST ARAILLES (A 250/251/1036) et M.DUGOUJON ( 247/248 et 249)
- **Adresse :** L.d.t « à La Cassagne », à Larressingle
- **Références cadastrales :** Section A n° 247 à 251 et 1036
- **Superficie totale à évaluer :** 33 619 m<sup>2</sup>

**4 - Description sommaire des biens :**

Parcelle de terres en nature de prés et de parking, située à proximité du village. Une grange en mauvais état se trouve sur la parcelle cadastrée section A n° 251.

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES**

**5 - Réglementation d'urbanisme et environnement :**

Pas de documents d'urbanisme .

**6 - Valeur vénale des biens :**

L'ensemble immobilier --terres et grange -- d'une contenance totale de 33619 m<sup>2</sup> , peut être évalué à **22 136 €** .

( Une marge de négociation de l'ordre de 10 à 15 % peut être envisagée )

**7 - Durée de la validité de l'avis : Un an**

AUCH le 12 novembre 2012

Pour le Directeur Départemental  
des Finances Publiques du Gers  
Par délégation,  
L'inspecteur,

  
**Charlette REPAUX**



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'OCCITANIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
Pôle d'évaluation domaniale  
Cité administrative - Bâtiment C  
31098 TOULOUSE Cedex 6  
drfp31.pole.évaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 07/02/2019

Le Directeur Régional des Finances Publiques de  
La Région Occitanie et du Département de la Haute  
Garonne

**POUR NOUS JOINDRE :**

à

Évaluateur : Marie-Christine TOURRAINE  
Téléphone : 05 34 43 83 18  
Courriel : [marie-christine.tourraine@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:marie-christine.tourraine@dgfip.finances.gouv.fr)  
Réf. L100 : 2018-32194V3000

Département du GERS  
Gestion Patrimoine Immobilier  
81 route de Pessan – BP 20569  
32022 AUCH cedex 9

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

CGCT : articles L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37, L.5722-3, R.2241-2, R.2313-2, R.4221-2, R.5211-13-1 et R.5722-2 ;  
CG3P : articles L.3221-1, L.3222-2, R.3221-6 et R.3222-3.

**DÉSIGNATION DU BIEN : PROPRIÉTÉS FONCIÈRES NON BÂTIES**  
**ADRESSE DU BIEN : LIEU-DIT « A LA CASSAGNE », LARRESSINGLE**  
**VALEUR VÉNALE : 14 024 € HT**

**1 - SERVICE CONSULTANT : COMMUNE DE LARRESSINGLE**

Affaire suivie par : Mme Delphine MAZZONETTO

- |  |                    |
|--|--------------------|
| <b>2 - Date de consultation</b>                    | <b>:20/12/2018</b> |
| <b>Date de réception</b>                           | <b>:28/12/2018</b> |
| <b>Date de visite</b>                              | <b>: /</b>         |
| <b>Date de constitution du dossier « en état »</b> | <b>:31/01/2019</b> |

**3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Projet d'acquisition de parcelles dans le cadre d'une opération déclarée d'utilité publique.

**4 - DESCRIPTION DU BIEN**

Références cadastrales : Voir ci-dessous

Adresse : A la Cassagne, LARRESSINGLE

Le projet d'acquisition porte sur des parcelles situés à proximité du village de Larressingle formant une unité foncière présentant une légère pente (hors parking gravillonné). Les caractéristiques des biens sont les suivantes :



Références cadastrales	Superficie totale	Emprise acquise	Surface restante	Observations
A 247	3984 m²	917 m²	3067 m²	Terrain en nature de pré
A 248	2967 m²	2967 m²	/	Terrain en nature de pré
A 249	764 m²	764 m²	/	Terrain à usage de parking
A 1036	12702 m²	4702 m²	8000 m²	Terrain en nature de pré et pour partie à usage de parking
		9350 m²		

#### 5 - SITUATION JURIDIQUE

- propriétaire : M. Jean-Michel DUGOUJON
- occupation : Libre de toute occupation

#### 6 - URBANISME ET RÉSEAUX

- Zone AUL du PLU approuvé le 18/07/2014 (Zone naturelle dédié aux activités de loisirs liées au site culturel)
- Emplacement réservé.

#### 7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui à évaluer.

Compte tenu des caractéristiques des biens en cause ainsi que des éléments d'appréciation connus du service, la valeur vénale des terrains est estimée à 14 024 e HT, répartis de la façon suivante :

Références cadastrales	Emprise acquise	Valeur unitaire	Valeur totale arrondie	Pour mémoire indemnité de rempli
A 247	917 m²	1,50 €	1 375 €	183 €
A 248	2967 m²	1,50 €	4 450 €	890 €
A 249	764 m²	1,50 €	1 146 €	229 €
A 1036	4702 m²	1,50 €	7 053 €	1 308 €
		<b>TOTAL :</b>	<b>14 024 €</b>	<b>2 101 €</b>

#### 8 - DURÉE DE VALIDITÉ

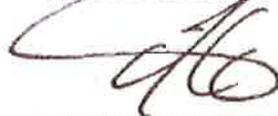
12 mois

**9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur régional des Finances publiques et par délégation,  
L'inspectrice des Finances Publiques



Marie-Christine TOURRAINE

### 3 – Caractéristique des ouvrages les plus importants

Commune de Larressingle -32100

Projet d'aménagement d'un Parking et du cheminement au village  
 Localisation de Méziès pour l'élaboration d'un dossier DETR : phases des travaux  
 (surface totale concernée par le projet : 12 615m<sup>2</sup> environ)

- Phase 1: Continuité de l'aménagement vers l'entrée de la Cité et du village la Méziès, le dôme, le salle polyvalente (surface: 1500m<sup>2</sup> env)
- Phase 2: Espace de détente - école vers village (1300m<sup>2</sup> env)  
 1. espace de détente avec places PMR (S: 965m<sup>2</sup> env)  
 2. voirie - accès village avec liaison entrée parking (S:535m<sup>2</sup> env)
- Phase 3: Aménagement d'un parking : 100 places (surface: 965 env avec VC N°5 )  
 Parking avec 3 zones A, B, C Section A: parcelles N° 247-248-249-1038

Les données techniques et les caractéristiques des ouvrages sont indiquées dans le plan de situation de référence et les plans de détail.  
 Les données techniques des ouvrages sont indiquées dans les plans de détail et les plans de situation de référence.  
 Les données techniques des ouvrages sont indiquées dans les plans de détail et les plans de situation de référence.

- ECLAIRAGE PUBLIC conventionnel**  
 sous réserve d'une étude par un BET
- 1. Eclairage public à LED type - supports existants
  - 2. Eclairage public à LED type - supports existants
  - 3. Eclairage public à LED type - supports existants
  - 4. Eclairage public type - supports existants
  - 5. Eclairage public à LED type - supports existants

- Plantation : arbre existant
- Plantation à compléter
- Massif existant à compléter ou à créer

- PARKING : 3 zones**
- A. période scolaire fermé en haute saison
  - B. permanent hors saison - payant pour mi-saison
  - C. fermé hors saison - payant haute saison - juillet-août
- Régler: entrée et sortie du péage ms- haute saison
- Régler: des places réservées aux PMR

### Contraintes liées au site et au projet:

- Secteur Sauvigné - Pont classé M.H
- Grand Site Touristique
- Eclairage public
- Sécurité routière
- Accessibilité
- Loi sur l'eau ( parking )



Commune de LARRESSINGLE  
 32100 LARRESSINGLE

PROJET d'aménagement d'un PARKING  
 et du Cheminement au VILLAGE

DOSSIER Plans : PROJET  
 Vue d'ensemble du PROJET  
 Révisé - Zone de stationnement à PMR  
 parking avec 3 zones - PMR - voiries

CHARTELLAS Architecture  
 7 Place des Lances 32000 COMOM  
 Tél. 05 53 53 53 53 - Email: charnelles@charnelles.com

PLAN M A S S E  
 Echelle: 1/1000  
 21 Juin 2018  
**P2**  
 Projet

*Phantal & Elias*

Architecte D.P.L.G

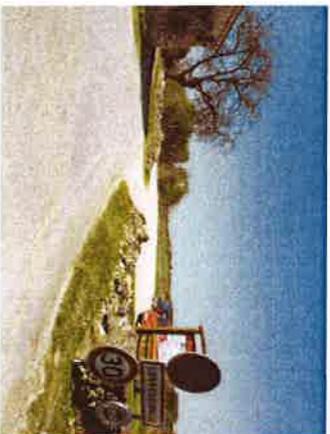
2, Place Lucien Lamarque

32100 CONDOM

N° ordre régional : mid01043

**DEPARTEMENT DU GERS**

**Maitre d'ouvrage : Commune de LARRESSINGLE  
32100 LARRESSINGLE**



**CHIFFRAGE ESTIMATIF pour le Dossier de demande de subventions :  
PROJET D'Aménagement d'un PARKING et du Cheminement au VILLAGE**

Visa de l'architecte

*Phantal & Elias*  
Architecte D.P.L.G.  
2, Place Lucien Lamarque  
32100 CONDOM  
Tél. 05 62 85 13 13  
www.phantal-elias.com

Date 21/11/15 2015

Dans le cadre de l'étude du projet les services suivants ont été consultés : A.B.F. – CAUE :paysagiste- Accessibilité – Sécurité routière- Loi sur l'eau : service eau et risques –  
Eclairage public : SDEG - EAU et Assainissement : SAT

Nota : le chiffrage est donné à titre indicatif il est destiné exclusivement à l'instruction du dossier de demande de subventions et ne devra pas être utilisés pour un autre emploi

Mairie de Larressingle

TABLEAU DU CHIFFRAGE ESTIMATIF TTC DU PROJET D'AMENAGEMENT D' UN CHEMINEMENT AU VILLAGE

PHASE 1 cheminement au VILLAGE depuis l'espace de détente

ETUDE DE FAISABILITE : ESTIMATION DE L'ENVELOPPE GLOBALE POUR LA PHASE 1 :			
surface totale en m2 de la zone d'intervention	1530,00	Base total HT	total HT

PAYSAGISTE

option programme		base	option	
4 Arbres à planter : grande taille programme compris désouchage,transport, évacuation	ST		7600,00	
Elagage raisonner nouvelle plantation				
paillage sur création ou complément				
espace vert sur existant:				
pallage sur existant				
espace vert à créer:				
raccord divers :				
		total 1	17200,00	
		total 2	1300,00	
		TOTAL base	18500,00	OPTIONS
			7600,00	
		total paysagiste : phase 1		TOTAL HT paysagiste avec options
				26100,00

Plantes rustiques dispersées: roses trémières.....  
 paillage sur massif existant  
 prairie fleuries : gazon et plantes  
 raccord divers suite aux travaux VOIRIES: gazon ...

TERRASSEMENT divers liée aux nouvelles plantations  
 travaux divers travaux divers sur pieds d'arbres côté voirie ...

Décapage des sols  
 décapage sol bitume contre mur mairie pour plantations nouvelles avec apport de terre végétale déblais, transport, évacuation

Equipements mobilier et divers					
sécurité	borne carrée fixe en bois pour accès /cheminement				
sécurité	borne carrée amovible en bois panneau d'information Poubelles rectangulaires en bois naturel Borne de propreté sur poteau ( chiens) cendriers signalétique complémentaire				
<b>total équipements mobiliers et divers</b>		<b>total base HT</b>	<b>8900,00</b>		<b>8900,00</b>

**TERRASSEMENT/SOLS / MACONNERIE/DIVERS**

**sol stabilisé type : bitume coloré et bi-couche pour raccords divers sur la RD 507**

**partie sur voirie existante:**

côté voirie RD 507 décapage et reprofilage sol bitume -norme route

partie zone à 20 décapage du support

structure en pierre compacté- géotextile

**partie de voirie à créer :**

côté sol mixte avec décapage et reprofilage sol bitume -norme route

partie empierrée décapage du support

structure en pierre compacté- géotextile

**PV : renfort du sol sur la bordure de voirie existante**

côté rosiers bord mur **renfort structure partie herbé - pierre**

côté bord de la route et rosiers contre le mur

**finition : bitume coloré**

revêtement type enrobé coloré compris émulsion

reprise surface

**raccords sur voirie :** raccord revêtement type bitume noir liaisons avec

la zone à 20 à créer reprofilage , empierrement et réalisation d'un bi-couche

**divers**

mise à la côte des ouvrages existants sur voirie

<b>total HT</b>	<b>99000,00</b>			
-----------------	-----------------	--	--	--

<b>sol stabilisé type : enherbé pour stationnement et abord de la voirie RD 507</b>			
terrassément -support	décapage sol et terrassément pour renfort		
	calcaire : empierrément compacté		
finition	finition : pour sol enherbé		
	mélange terre végétale et grave		
		<b>stotal HT</b>	<b>1640,00</b>

<b>sol stabilisé type : dallage en pavés de pierre : seuils mairie- M aux morts-cimetière</b>			
pavés en pierre	pavés en pierre pour seuils sur structure de voirie		
	compté avec le sol en bitume coloré :		
		<b>stotal HT</b>	<b>3750,00</b>

<b>sol stabilisé type : dallage en pavés en pierre , aléatoire, pour l'accès à l'entrée du Pont-levis : niveau voirie</b>			
Pavés en pierre	pavés en pierre ,aléatoire, non jointé sur structure à former		
	avec décapage , terrassément , empierrément		
	nécessaire et géotextile en sous face		
		<b>stotal HT</b>	<b>4550,00</b>

<b>DIVERS</b>			
pv bande en pierre	bande de joint en pierre pour liaison avec voirie :		
bordure pierre massif	bordure en pierre pour les massifs - récupération des pierres existantes pour un réemploi et compléter celles nécessaires		
option sécurité :	bordure pierre cheminement piéton - virage mairie		
	PV : bordure type CC1 en pierre pour les seuils		
rive sur espace vert	coffrage perdu en bois côté espace vert		
	mise à la côte d'ouvrage existant sur voirie		
		<b>stotal HT</b>	<b>25000,00</b>

<b>ACCESSIBILITE AUX PMR et SECURITE de l'accès au portail des WC PUBLIC</b>		
<b>terrasssement -support</b>	mise en oeuvre d'un palier d'accès au portail en sol stabilisé de type ; béton désactivé décapage sol et terrassement pour structure avec l'empierrement nécessaire compacté et film en sous face ;	
<b> finition</b>	réalisation d'un béton désactivé ; calcaire	
<b>divers</b>	bande de pierre en jonction avec voirie ; PV : seuil en pierre pour le portail  raccords divers , joints, rive ....	
<b>stotal HT</b>		<b>3000,00</b>

**ACCESSIBILITE aux PMR et SECURITE de l'accès à la boutique et boîte aux lettres du PTT PUBLIC :**

<b>BOUTIQUE</b>		
<b>terrasssement -support</b>	décapage sol et terrassement pour structure avec l'empierrement nécessaire compacté et film en sous face ; compris façon rampe et palier repos	
<b> finition</b>	réalisation d'un béton désactivé ; calcaire	
<b>divers</b>	bande de pierre rampe ; jonction avec voirie bande de pierre rampe ; jonction massif marches en pierre de taille	
main courante en ferronnerie fourniture et pose d'une main courante en ferronnerie sur un côté, compris embouts et fixation ; raccords divers , joints, rive ....		
<b>stotal HT</b>		<b>5000,00</b>

<b>ACCES PTT</b>		
<b>terrassment -support</b>	mise en oeuvre d'une rampe avec une bordure pierre côté voirie pour la sécurité routière et d'un palier de repos au niveau de la voirie. décapage sol et terrassment pour structure avec l'empierrement nécessaire compacté et film en sous face ; compris façon rampe et palier repos réalisation d'un béton désactivé ; calcaire	
<b> finition</b>	Caniveau en pierre type CC1 : jonction avec voirie	
<b>divers</b>	Bordure rehaussé de voirie en pierre bande de pierre palier repos: raccords divers , joints, rive ....	
<b>divers</b>		
<b>stotal HT</b>		<b>5300,00</b>

<b>ACCESSIBILITE aux PMR du cimetière :</b>		
<b>EXTERIEUR</b>	le palier repos est formé avec la voirie et sa structure compté avec le sol général en bitume coloré	
<b>accès portail</b>	pavés en pierre pour seuils sur structure de voirie compté avec le sol en bitume coloré	
<b>INTERIEUR</b>	Le sol recouvert de gravier est remplacé par un sol stabilisé ;avec une faible pente devant le portail puis une forte pente qui rejoint le niveau du cimetière	
	petite pente devant le portail traité en pavés en pierre avec un décapage, terrassment, empierrement nécessaire et film en sous face.	
	forte pente traitée avec du béton désactivé , compris décapage, terrassment, empierrement nécessaire et film en sous face.	
	bande de pierre en partie haute de la rampe jonction avec le sol en gravier	
	main courante en ferronnerie fourniture et pose d'une main courante en ferronnerie sur un côté, compris embouts et fixation :	
<b>divers</b>	PV : une autre rampe sur l'autre côté raccords divers , joints, rive ....	
<b>stotal HT</b>		<b>5200,00</b>

**TRAVAUX SOUMIS à L'accord de la DRAC pour l'accessibilité aux PMR du Pont-levis**

sol stabilisé en pierre non jointés	mise en œuvre d'un sol stabilisé au niveau du pont-levis - compris préparation du support- structure et finition de type :pavés en pierre non jointés		
main courante en ferronnerie	fourniture et pose d'une main courante en ferronnerie de chaque côté du Pont-levis - compris finition des ambouts , fixations...	stotal HT	10200,00

<b>divers</b>	marquage au sol place PMR clous podotactiles passage piétons sur voirie mise à la côte d'ouvrage existant sur voirie	stotal HT	1700,00
---------------	--	-----------	---------

**PLACES réservées aux PMR à proximité des entrées: mairie-cimetière-boutique-restaurant-Pont-levis- salle polyvalente**

salle polyvalente	Emplacement existant refaire le marquage au sol		
mairie-cimetière	A créer :marquage au sol sur nouvelle voirie		
plus values	panneau PMR avec plaque pour possibilité d'assistance humaine pour franchir le Pont-levis avec horaires d'ouvertures du secrétariat de mairie sonnette avec sigle Handicap sur mur de clôture compris tranchée-alimentation vers TBGT ....	stotal HT	1900,00

**ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE : accès PMR porte du secrétariat - accès pour personnes mobiles entrée de la mairie**

interventions sur l'accessibilité des entrées de la mairie : secrétariat pour les PMR et entrée principale pour les personnes valides  
 le seuil de la porte d'accès au secrétariat de la mairie présente un ressaut qu'il faut rattraper par un nouveau seuil et un raccord du sol -  
 les marches d'accès au portail de la mairie présentent une hauteur important non conforme à la réglementation en vigueur : prévoir de reprendre ces marches et le cheminement à la porte d'entrée principale de la mairie.  
 Terrassement divers :  
 raccord du sol sur le nouveau seuil du secrétariat en béton désactivé  
 nouveau seuil porte du secrétariat  
 dépose et raccords divers du portail entrée mairie  
 reprise des marches au droit du portail : nb3  
 nouvelle marche pour réduire la hauteur  
 main courante nb 2 côté marches du portail  
 raccord divers des abords  
 nouveau seuil : porte d'entrée principale  
 création d'un Perron :  
 marche en pierre en bordure  
 dallage du Perron en pierre  
 liaison sol en béton désactivé avec le Perron

stotal HT 11700,00

<b>préparation de chantier de la phase 1 du projet</b>			
<b>installation</b>	installation de chantier		
	constat d'huisserie contradictoire		
	réalisation de plans d'exécution		
	réalisation de plans de recollement		
	réalisation des DICT		
	répérage et sondage des réseaux existants		
	raccords divers : estimation		
	<b>stotal HT</b>	<b>9360</b>	

**SOUS TOTAL TERRASSEMENT - SOLS -MACONNERIE -DIVERS : PHASE 1 187300,00 187300,00**

**TOTAL GENERAL : paysagiste - équipements divers- terrassements - sols- maçonnerie-divers de la phase 1 222300,00 page 7/25**

la dépose , déplacement, pose de la boîte aux lettres est la charge du service postal public des PTT

<b>ELECTRICITE - éclairage public</b>			
lampadaire sur mât	lampadaire mât fonte -lanterne de style à 4 faces	6	
borne bois -éclairage intégré	peinture RAL comprise borne bois carrée naturel avec éclairage intégré à fabriquer	5	
lanterne existante	ampoule sur lanterne existante à changer ampoule sur hublot existant à changer coffret de commande		stotal 27900,00
démarches- chantier	démarche - étude - implantation - mise en chantier quote part de la phase 1		stotal 38000,00
tranchées--fourreaux-câbles pv tranchée sur roche	quote part des travaux sur la phase 1 plus valeur prévisionnelle pour tranchée sur roche		stotal 65900,00
	<b>TOTAL Eclairage public - phase 2</b>		<b>65900,00</b>
	<b>subvention SDEG : estimation 30% maximum sur la phase 1</b>		<b>19770,00</b>
<b>SECURITE ROUTIERE</b>			
	panneaux aux normes du code de la route pour la phase 2		
	NOMBRE : 9 prévision 1 panneau en supplément côté restaurant modification panneau entrée agglo : stationnement		
	<b>TOTAL Sécurité routière - phase 1</b>		<b>4000,00</b>
<b>PEAGE : passage réseau vers MAIRIE</b>			
	fourreaux dans tranchée - préparation tableau- et pose de 1 regard : chambre de visite		
	<b>TOTAL PEAGE passage réseau: . phase 1</b>		<b>4700,00</b>
<b>DEMOLITION WC</b>			
	démolition bâtiment du WC côté boutique avec évacuation et triage des gravats		
	<b>TOTAL démolition wc côté boutique</b>		<b>1500,00</b>

**RECAPITULATIF montant estimatif HT DES TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DIVERS : phase 1** 298400,00  
*Subvention prévisionnelle pour l'éclairage public non déduite sur montant HT :* 19770,00

**HONORAIRES DIVERS LIEES A LA PHASE 1**

*la liste est non limitative*

ARCHITECTE :  
 GEOMETRE :  
 Bureau de contrôle :  
 Coordinateur SPS :  
 Diagnostics divers en prévision : amiante...

**TOTAL des divers intervenants :** 45000,00 45000,00

<b>COUT GLOBAL HT PREVISIONNEL de la phase 1 :</b>	<b>343400,00</b>
taux de TVA en vigueur 20%	68680,00
<b>COUT GLOBAL TTC PREVISIONNEL de la phase 1 :</b>	<b>412080,00</b>

*Subvention prévisionnelle pour l'éclairage public non déduite sur montant TTC* 19770,00 3954 23724,00  
**total TTC**

PHASE 2

ESPACE DE DETENTE

**ETUDE DE FAISABILITE : ESTIMATION DE L'ENVELOPPE GLOBALE POUR LA PHASE 2:**

surface totale en m2 de la zone d'intervention

1330,00

Base total HT

total HT

**PAYSAGISTE**

option programme	Arbres à planter : grande taille programme compris désouchage, transport, évacuation	ST	0,00	13300,00	base	option
Elagage raisonner	Elagage raisonner des arbres à remplacer NB7					
Arbre enlevé immédiat	compris désouchage, transport, évacuation NB1					
nouvelle plantation	arbre à planter : grande taille complément de haie de laurier massif de vivaces à créer côté places PMR et vélos paillage du sol					
espace vert sur existant:	Plantes rustiques dispersées: roses trémières.....					
espace vert à créer:	prairie fleuries : gazon et plantes plateau surélevé à créer : gazon - plantes pv : Plantes rustiques dispersées: roses trémières.....					
pv : reprises diverses bordure plessis	reprises diverses sur le gazon suite travaux de voirie plessis d'osier sur 0,50h environ -bordure voirie	total 1		27100,00		
<b>TERRASSEMENT divers liée aux nouvelles plantations travaux divers</b>	travaux divers sur pieds d'arbres côté voirie ... <b>Décapage des sols</b> décapage sol empierré du parking actuel pour plantations nouvelles avec apport de terre végétale déblais, transport, évacuation	total 2		7000,00		
				<b>OPTIONS</b>		
		TOTAL base		34100,00		13300,00
		<b>total paysagiste : phase 2</b>		<b>TOTAL HT paysagiste avec options</b>		<b>47400,00</b>

**Equipements mobilier et divers**

sécurité	borne carrée fixe en bois : accès			
sécurité	borne carrée amovible en bois : accès fossé			
sécurité	barrière en bois pour chicane -zone piétonne			
	panneau d'information			
	parc à vélos à fabriquer en bois naturel			
	rampe de fixation pour motos			
	banc en bois			
	Table pour pique nique à sceller ( accès handicapés)			
	Poubelles rectangulaires en bois naturel			
	à double réceptacle pour triage des déchets			
	Borne de propreté sur poteau ( chiens)			
	cendriers			
	signalétique complémentaire			
	<b>total équipements mobiliers et divers</b>	<b>stotal base HT</b>	<b>22700,00</b>	<b>22700,00</b>

**TERRASSEMENT/VOIRIE/ MACONNERIE**

<b>sol stabilisé type : calcaire sur espace de détente</b>				
préparation support	décapage et reprofilage sol stabilisé: décapage du support			
<b> finition</b>	structure			
façon de joint	sable crue : stabilisé mécaniquement			
pvc bande en pierre	joint de factonnement liaison sol avec espace vert			
rive sur espace vert	bande de joint en pierre pour liaison avec voirie : coffrage perdu en bois côté espace vert			
	passage piétons			
<b>côté crois accès fossé</b>				
<b> finition</b>	décapage -reprofilage -apport pierre			
façon de joint	sable crue : stabilisé mécaniquement			
pvc caniveau en pierre	joint de factonnement liaison sol avec espace vert			
pvc bande de pierre	en plus JF pôté maison			
	caniveau en pierre pour liaison avec voirie : bande pierre côté RD phase 1/2 et angle maison			

rive sur espace vert	coffrage perdu en bois côté espace vert pmr				
	côté voirie suivant plessis :				
	côté mur pierre et angle maison :				
divers	raccords divers sur existant				
<b>stotal base HT</b>				<b>39000,00</b>	

<b>sol stabilisé type : bitume coloré et grenaillé sur RD 507 et partie accès places PMR de l'espace de détente</b>					
<b>côté voirie RD 507</b>	décapage et reprofilage sol bitume pour trafic				
<b>partie zone à 20</b>	décapage du support				
	structure en pierre compacté - géotextile				
<b>partie voirie entrée agglo ;</b>	décapage et reprofilage sol bitume pour trafic				
compris passage piéton	décapage du support				
sur RD 507	structure en pierre compacté - géotextile				
<b>Passage piétons et places PMR, vélos:motos</b>					
	décapage et reprofilage sol mixte pour trafic				
	empierrement de la structure- géotextile				
<b>cheminement piéton</b>	décapage et reprofilage sol stabilisé pour piéton				
	décapage du support - empierrement - géotextile				
<b>finiton bitume coloré</b>	revêtement type enrobé coloré compris émulsion				
	plateau surélevé déduit sur 40m2				
	mise à la côte sur voirie				
<b>finiton bitume grenaillé</b>	revêtement type enrobé avec finiton grenaillée				
côté RD 507 existant	mise à la côte sur voirie				
<b>pv bande pierre RD507</b>	bande sol en pierre liaison voirie				
<b>pv plateau surélevé</b>	plateau surélevé en béton				
	pv façon glacis strié avec résine grise				
	pv façon replat béton ton pierre en finiton				
	bordure pierre surélevé				
	bande sol en pierre liaison voirie				
<b>stotal</b>				<b>70500,00</b>	

**sol stabilisé type : bitume coloré sur placette et entrée du parking à la limite de la phase 3**

<p><b>placette liaison entrée parking : surface créer 41m2</b>                  préparation support                  support</p>	<p>décapage et reprofilage sol bitume pour trafic                  décapage du support                  structure en pierre compacté - géotextile</p>		
<p>finition</p>	<p>revêtement type enrobé coloré compris émulsion                  mise à la côte sur voirie</p>		
<p>façon de joint                  pv bande en pierre                  rive sur espace vert</p>	<p>joint de fractionnement liaison sol phase 3 du parking                  bande de joint en pierre pour liaison avec voirie :                  coffrage perdu en bois côté espace vert</p>		
<p><b>stotal base HT</b></p>		<p><b>7150,00</b></p>	

**divers**

<p>marquage au sol place PMR                  clous podotactiles passage piétons sur voirie                  mise à la côte d'ouvrage existant sur voirie</p>	<p><b>stotal base HT</b> <b>1690,00</b></p>
---	---

**MACONNERIE**

<p>Démolition                  démolition mur de clôture vétuste - récupération                  pour réemploi des pierres - avec triage et stockage                  avec terrassement : 7,00ml environ</p>	<p>nouvelle maçonnerie avec fondation pour construire                  un nouveau mur de clôture avec récupération des                  pierres en bon état et complément à fournir-                  h:0,80env - ep 0,50 env - L : 7,00ml</p> <p><b>stotal base HT</b> <b>4900,00</b></p>
--	--

**préparation de chantier de la phase 2 du projet**

<b>installation</b>	installation de chantier constat d'huisserie contradictoire réalisation de plans d'exécution réalisation de plans de recollement réalisation des DICT rèpérage et sondage des réseaux existants raccords divers ; estimation			
	stotal	8860,00		

**SOUS TOTAL TERRASSEMENT - SOLS MACONNERIE : PHASE 2** 132100,00 132100,00

**TOTAL GENERAL : paysagiste - équipements divers- terrassements - sols- maçonnerie de la phase 2** 202200,00

**ELECTRICITE - éclairage public**

lampadaire sur mât	lampadaire mât fonte -lanterne de style à 4 faces	6	
borne bois -éclairage intégré	peinture RAL comprise borne bois carrée naturel avec éclairage intégré à fabriquer	4	
lanterne existante	ampoule sur lanterne existante à changer coffret de commande		stotal 26000,00
démarches- chantier	démarche - étude - implantation - mise en chantier quote part de la phase 2		
tranchées--fourreaux-câbles pv tranchée sur roche	quote part des travaux sur la phase 2 plus valeur prévisionnelle pour tranchée sur roche		stotal 23200,00
	<b>TOTAL Eclairage public - phase 2</b>		<b>49200,00</b>

**subvention SDEG : estimation 30% maximum sur la phase 2** 14760,00

**SECURITE ROUTIERE**panneaux aux normes du code de la route  
pour la phase 2

NOMBRE : 6

**TOTAL Sécurité routière - phase 2**

1800,00

1800,00

**PEAGE : passage réseau**  
fourreaux dans tranchée ; passage du réseau à la mairie  
et pose de 2 regards : chambre de visite  
vers la MAIRIE**TOTAL PEAGE passage réseau : phase 2**

3800,00

3800,00

**DEMOLITION ABRI -BUS**Démolition de l'abri -bus en ossature bois , charpente bois- couverture  
en tuile canal- récupération pour prévision d'un réemploi avec stockage  
emprise: 5m2 environ**TOTAL démolition abri-bus**

700,00

700,00

**RECAPITULATIF montant estimatif HT DES TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DIVERS : phase 2**

257700,00

257700,00

*Subvention prévisionnelle pour l'éclairage public non déduite sur montant HT :*

14760,00

**HONORAIRES DIVERS LIEES A LA PHASE 2***la liste est non limitative*

ARCHITECTE :

GEOMETRE :

Bureau de contrôle :

Coordinateur SPS :

Diagnostics divers :

**TOTAL des divers intervenants : 16%**

38700,00

38700,00

**COUT GLOBAL HT PREVISIONNEL de la phase 2 :**

296400,00

taux de TVA en vigueur 20%

59280,00

**COUT GLOBAL TTC PREVISIONNEL de la phase 2 :**

355680,00

*Subvention prévisionnelle pour l'éclairage public non déduite sur montant TTC*

14760,00

2952

**total TTC**

177712,00

**TABLEAU DU CHIFFRAGE ESTIMATIF TTC DU PROJET D'AMENAGEMENT D'UN PARKING ET DU CHEMINEMENT AU VILLAGE**

<b>PHASE 3</b>	<b>PARKING avec une partie de la voirie VC n°5</b>		
----------------	--	--	--

<b>ETUDE DE FAISABILITE : ESTIMATION DE L'ENVELOPPE GLOBALE POUR LA PHASE 3:</b>			
surface totale en m2 de la zone d'intervention : partie voirie et parking	9655,00	Base total HT	total HT

<b>PAYSAGISTE</b>	arbre à planter : grande taille Arbres à planter : taille moyenne Espace planté : haie champêtre massif de vivaces à créer paillage des massifs Plantes rustiques dispersées: roses trémières..... prairie fleuries : gazon et plantes Plantes résistantes de fossé- Plantes résistantes pour la noue fond du terrain- traitement des abords de la souche - reprises diverses sur le gazon suite travaux de voirie			
plantations				
espace vert :				
Arbre existant				
pv : reprises diverses				
<b>Total paysagiste : phase 3</b>	<b>total 1</b>	<b>165800,00</b>	<b>165800,00</b>	

<b>Equipements mobilier et divers</b>	borne carrée fixe en bois : borne carrée amovible en bois : barrière en bois -zone piétonne et circulation panneau d'information parc à vélos à fabriquer en bois naturel rampe de fixation pour motos banc en bois Poubelles rectangulaires en bois naturel à double réceptacle pour triage des déchets Borne de propreté sur poteau ( chiens) cendriers signalétique complémentaire				
sécurité					
sécurité					
sécurité					
<b>total équipements mobiliers et divers</b>	<b>total base HT</b>	<b>29200,00</b>	<b>29200,00</b>		

**TERRASSEMENT/SOLS / MACONNERIE/DIVERS**

reprise de la voirie avec un élargissement de la voirie existante côté parking :

<b>sol stabilisé type : bitume grenailé sur VC n°5 : partie concernée par les travaux d'aménagement du parking</b>			
<b>décapage partie créée</b>	décapage de la partie de la voirie à élargir		
	sol mixte : empiérement - terre		
<b>côté voirie VC 5</b>	décapage et reprofilage sol bitume pour trafic		
	décapage du support		
	structure en pierre compacté - géotextile		
<b> finition : bitume grenailé</b>	revêtement type bitume grenailé		
<b>stotal</b>			<b>30705,00</b>

<b>sol stabilisé type : enherbé pour abord de voirie de la VC 5</b>			
<b>terrassment -support</b>	décapage sol et terrassment pour renfort		
	calcaire : empiérement compacté		
<b> finition</b>	finition : pour sol enherbé		
	mélange terre végétale et grave		
<b>PV : renfort du sol sur la bordure de voirie existante</b>	<b>renfort structure partie herbé - pierre</b>		
	côté bord de la route contre le mur à bâtir		
<b>stotal</b>			<b>1320,00</b>
<b>DIVERS</b>			
<b>rive sur espace vert</b>	mise à la côte des ouvrages existants sur voirie		
	coffrage perdu en bois côté espace vert		
	joint de fractionnement avec voirie et sol parking		
	démolitions diverses : dalle béton....		
<b>stotal</b>			<b>3125,00</b>

**MACONNERIE**

Démolition

démolition mur de clôture vétuste - récupération pour réemploi des pierres - avec triage et stockage avec terrassement : 20,00ml environ

mur pierre à bâtir

nouvelle maçonnerie avec fondation pour construire un nouveau mur de clôture avec récupération des pierres en bon état et complément à fournir- h:0,80env - ep 0,50 env - L : 35,00ml

stotal base HT

23000,00

**TOTAL HT : terrassement-sols -maçonnerie -divers côté VC 5****58150,00****58150,00****PARKING****TERRASSEMENT / DEBLAIS ET REMBLAIS**

Terrassement général compris engins , transports, évacuations, stockage-

décapage terre végétale

décapage sol empierré

plateformes et talus à créer

déblais et remblais/ compactage compris avec réemploi sur site

déblais excédentaire avec évacuations et transports

Fossés- noues

fossé à former et/ ou à compléter côté mioyens petite noue à former côté mioyen

grande noue à former en fond du terrain

rejet fossé vers le ruisseau

buses

exutoires pour eaux de ruissellement de pluie

Enrochement plateforme

plateforme à former à faible pente pour les bus talus entre les plateformes

**TOTAL HT : terrassement des déblais :remblais du parking****203000,00****203000,00**

**SOLS et DIVERS**

<b>sol stabilisé type : bitume coloré sur l'entrée et la sortie avec la zone A du parking : surface 1051m2 environ</b>			
<b>partie de voirie à créer :</b> côté sol mixte avec partie empierrée	décapage et reprofilage sol mixte pour trafic décapage du support structure en pierre compacté - géotextile		
<b>finition : bitume coloré</b>	revêtement type enrobé coloré compris émulsion		
<b>divers</b>	mise à la côte des ouvrages existants sur voirie coffrage perdu en bois côté espace vert joint de fractionnement avec voirie et sol parking bande de pierre niveau voirie bande de pierre niveau sol de la construction marquage au sol place PMR clous podotactiles passage piétons sur voirie		
		<b>stotal</b>	<b>117300,00</b>
<b>sol stabilisé type : béton désactivé des cheminements piétons avec rampes et paliers repos</b>			
<b>terrassment -support</b>	décapage sol et terrassment pour structure avec l'empierrement nécessaire compacté et film en sous face ;		
<b>finition</b> rive sur espace vert	réalisation d'un béton désactivé : calcaire coffrage perdu en bois côté espace vert raccords divers , joints, rive ....		
		<b>stotal</b>	<b>6100,00</b>

<b>sol stabilisé type : calcaire à créer sur la zone B : surface 2500m2 environ</b>		
préparation support	décapage et reprofilage sol pour trafic décapage du support structure en pierre compacté - géotextile	
<b> finition</b>	sable (hydraulique) stabilisé pour trafic routier	
joint	joint de liaison sol niveau barrière	
rive sur espace vert	coffrage perdu en bois côté espace vert passage piétons	
	<b>stotal</b>	<b>192900,00</b>

<b>sol stabilisé type : enherbé pour la zone C : surface 1650m2 environ</b>		
terrassment -support	décapage sol et terrassment pour renfort calcaire : empierement compacté	
finition	finition : pour sol enherbé mélange terre végétale et grave	
<b>PV : renfort du sol sur la bordure de voirie existante</b>	renfort structure partie circulation -stationnement bus	
	<b>stotal</b>	<b>88400,00</b>

<b>ESCALIERS</b>	marches et escaliers aux niveaux des talus	ens	7500
------------------	--	-----	------

**MONTANT TOTAL HT des sols du parking** 412200,00 412200,00

<b>barrière bois fermeture (hors péage )</b>	barrière en bois pour fermeture hors péage des zones à fermer zone A : période scolaire zone C : période haute saison pv : complètement de fermeture sur le côté en barrière bois		
	<b>total barrière bois basculante - fermeture hors péage</b>	<b>7600,00</b>	<b>7600,00</b>

**préparation de chantier de la phase 3 du projet**

**installation**

installation de chantier  
 constat d'huissier contradictoire  
 réalisation de plans d'exécution  
 réalisation de plans de recollement  
 réalisation des DICT  
 repérage et sondage des réseaux existants  
 raccords divers ; estimation

total	12100	12100
-------	-------	-------

**SOUS TOTAL TERRASSEMENT- SOLS -MACONNERIE -DIVERS : PHASE 3**

693050,00

**TOTAL GENERAL : paysagiste - équipements divers- terrassements - sols- maçonnerie-divers de la phase 3**

888050,00

888050,00

**ELECTRICITE - éclairage public**

lampadaire sur mât  
 borne bois -éclairage  
 intégré

lampadaire mât fonte -lanterne de style à 4 faces  
 peinture RAL comprise  
 borne bois carrée naturel avec éclairage intégré  
 à fabriquer  
 coffret de commande: 3 zones

total	84450,00
-------	----------

démarches- chantier  
 tranchées--fourreaux-câbles  
 pv tranchée sur roche

démarche - étude - implantation - mise en chantier  
 quote part de la phase 3  
 quote part des travaux sur la phase 3  
 plus valeur prévisionnelle pour tranchée sur roche

total	36500,00	120950,00	120950,00
-------	----------	-----------	-----------

**subvention SDEG : estimation 30% maximum sur la phase 1 36285,00**

**SECURITE ROUTIERE**

panneaux aux normes du code de la route  
pour la phase 3  
NOMBRE : 22

PV : un panneau supplémentaire en prévision

**TOTAL Sécurité routière - phase 3**

**7 400,00**

**7 400,00**

**PEAGE : passage réseau**

**vers MAIRIE**

**Equipements :**

borne de sortie  
borne de sortie  
caisse automatique  
barrières teinte RAL au choix  
panneau libre/occupé sur mât - teinte RAL au choix

**divers:**

licences multipark  
informatique : PC pour caisse -serveur-cablage  
raccordement- câblage -coffret -armoire dans TGBT  
socles pour bornes entrée-sortie péage  
abri en structure bois pour la caisse  
contrat de maintenance :  
mise en service paiement bancaire :

tranchées-fourreaux - grillage .....  
chambre de visite

**TOTAL PEAGE : phase 3**

stotal

**55550,00**

**111100,00**

**111100,00**

**raccordement PTT**

BRANCHEMENT du réseau PTT pour le péage  
passage des fourreaux dans tranchées communes  
estimation du branchement et cablage

**TOTAL branchement PTT- phases**

**1 200,00**

**1 200,00**

<b>raccordement électrique</b>	<b>BRANCHEMENT</b> sur le réseau électrique avec coffret pour compteur pour le local sanitaires-abri-bus- local technique à créer, avec liaison au TGBT passage dans tranchées: commune et isolée estimation du branchement de l'ensemble	<b>TOTAL branchement électrique - phases3</b>	<b>3500,00</b>	<b>3500,00</b>
--------------------------------	---	---	----------------	----------------

<b>raccordement AEP et Assainissement</b>	raccordement AEP avec compteur sur le réseau existant de proximité , passage dans tranchée plus valeur pour dévatement des conduites existantes AEP au droit du bâtiment à créer raccordement au réseau d'eaux usées travaux et raccords divers liées	<b>TOTAL branchement AEP et assainissement- phases3</b>	<b>4000,00</b>	<b>4000,00</b>
---	---	---	----------------	----------------

<b>LOI sur l'eau</b>	Séparateur d'hydrocarbures avant rejet ouvrage de régulation à faire avant le rejet vers le ruisseau DU GAGET soumis à une AT travaux divers	<b>TOTAL équipement et ouvrage avant rejet</b>	<b>16500,00</b>	<b>16500,00</b>
----------------------	--	--	-----------------	-----------------

<b>LOCAL Abri bus/wc HF et LT</b>	bâtiment à créer pour l'abri bus : 12 places avec wc public accessible aux pmr : homme et femme et un local technique Emprise totale surface au sol : 53 m2 maçonnerie et ossature - charpente bois - couverture en tuile canal avec vieilles tuiles en chapeaux	<b>montant total HT</b>	<b>90800,00</b>	<b>90800,00</b>
-----------------------------------	--	-------------------------	-----------------	-----------------

<b>TOTAL GENERAL : electricité -éclairage public- sécurité routière-péage-PTT-raccord électricité- raccord EAP et assainissement- Loi sur l'eau - Local abri bus et sanitaires de la phase 3</b>	<b>355450,00</b>	<b>355450,00</b>
--	------------------	------------------

<b>RECAPITULATIF montant estimatif HT DES TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DIVERS : phase 3</b>	<b>1243500,00</b>
<i>Subvention prévisionnelle pour l'éclairage public non déduite sur montant HT :</i>	<b>36285,00</b>

**RECAPITULATIF montant estimatif HT DES TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DIVERS : phase 3** **1243500,00**

*Subvention prévisionnelle pour l'éclairage public non déduite sur montant HT :* **36285,00**

**HONORAIRES DIVERS LIEES A LA PHASE 3**

*la liste est non limitative*

- ARCHITECTE :
- GEOMETRE :
- Bureau de contrôle :
- Coordinateur SPS :
- Diagnostics divers en prévision :
- etude hydraulique : loi sur l'eau

**TOTAL des divers intervenants :** **161500,00** **161500,00**

**COUT GLOBAL HT PREVISIONNEL de la phase 3 :** **1405000,00**

**taux de TVA en vigueur 20%** **281000,00**

**COUT GLOBAL TTC PREVISIONNEL de la phase 3 :** **1686000,00**

*Subvention prévisionnelle pour l'éclairage public non déduite sur montant TTC* **36285,00** **7257** **43542,00**  
**total TTC**

MAIRIE DE LARRESSINGLE

TABLEAU DU CHIFFRAGE ESTIMATIF TTC DU PROJET D'AMENAGEMENT D'UN PARKING ET DU CHEMINEMENT AU VILLAGE

RECAPITULATIF GENERAL TTC DES PHASES 1,2,3			
<b>COUT GLOBAL HT PREVISIONNEL de la phase 1 :</b>			
taux de TVA en vigueur 20%			343400,00
<b>COUT GLOBAL TTC PREVISIONNEL de la phase 1 :</b>			
			68680,00
			412080,00
<i>Subvention prévisionnelle pour l'éclairage public non déduite sur montant TTC :</i>			
	19770,00	3954	23724,00
			total TTC
<b>COUT GLOBAL HT PREVISIONNEL de la phase 2 :</b>			
taux de TVA en vigueur 20%			296400,00
<b>COUT GLOBAL TTC PREVISIONNEL de la phase 2 :</b>			
			59280,00
			355680,00
<i>Subvention prévisionnelle pour l'éclairage public non déduite sur montant TTC :</i>			
	14760,00	2952	17712,00
			total TTC
<b>COUT GLOBAL HT PREVISIONNEL de la phase 3 :</b>			
taux de TVA en vigueur 20%			1405000,00
<b>COUT GLOBAL TTC PREVISIONNEL de la phase 3 :</b>			
			281000,00
			1686000,00
<i>Subvention prévisionnelle pour l'éclairage public non déduite sur montant TTC</i>			
	36285,00	7257	43542,00
			total TTC
<b>COUT GLOBAL estimatif HT de l'opération : phases 1,2,3,</b>			
taux de TVA en vigueur 20%			2044800,00
<b>COUT GLOBAL estimatif TTC de l'opération : phases 1,2,3,</b>			
			408960,00
			2453760,00
<i>subvention prévisionnelle pour l'éclairage public non déduite sur montant TTC</i>			
	70815,00	14163	84978,00

Nous souhaitons, afin de financer notre projet, faire des demandes de subventions aux différents organismes comme suit dans le tableau :

Reprise montant des travaux d'aménagement HT : 2 044 800,00

**Demande de subventions**

<b>Organisme</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montant HT</b>
DRAC	40	817 920,00
Grand Site Occitanie	20	408 960,00
Conseil Régional	10	204 480,00
Conseil Départemental	10	204 480,00
Autofinancement	20	408 960,00
<b>Total</b>	100	<b>2 044 800,00</b>

Notre village étant équipé d'un système de comptage du nombre de visiteurs, nous avons pu faire une estimation des recettes du parking en tenant compte des chiffres de l'année 2017 :

**RECETTE PEAGE pour 1 ANNEE**

Nombre de visiteurs pour l'année 2017 (chiffres CDTL - résidents): 176 000

**Répartition par mode de transport (estimatif)**

	<b>Nbre de véhicules</b>	<b>Nbre de passagers</b>	<b>Nbre de personnes</b>
Camping car	150	2	300
Bus	50	55	2 750
Autres véhicules	57 650	3	172 950
		<b>Total</b>	176 000

**Recette par mode de transport**

	<b>Nbre de véhicules</b>	<b>Tarif</b>	<b>Total</b>
Camping car	150	8,00 €	1 200,00 €
Bus	50	3,00 €	150,00 €
Autres véhicules	57 650	3,00 €	172 950,00 €
		<b>Total</b>	<b>174 300,00 €</b>

# DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

1 - Plan parcellaire

**DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**  
**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL**

Département :  
GERS  
Commune :  
LARESSINGLE

Section : A  
Feuille : 000 A 01

Echelle d'origine : 1:2500  
Echelle d'édition : 1:1000

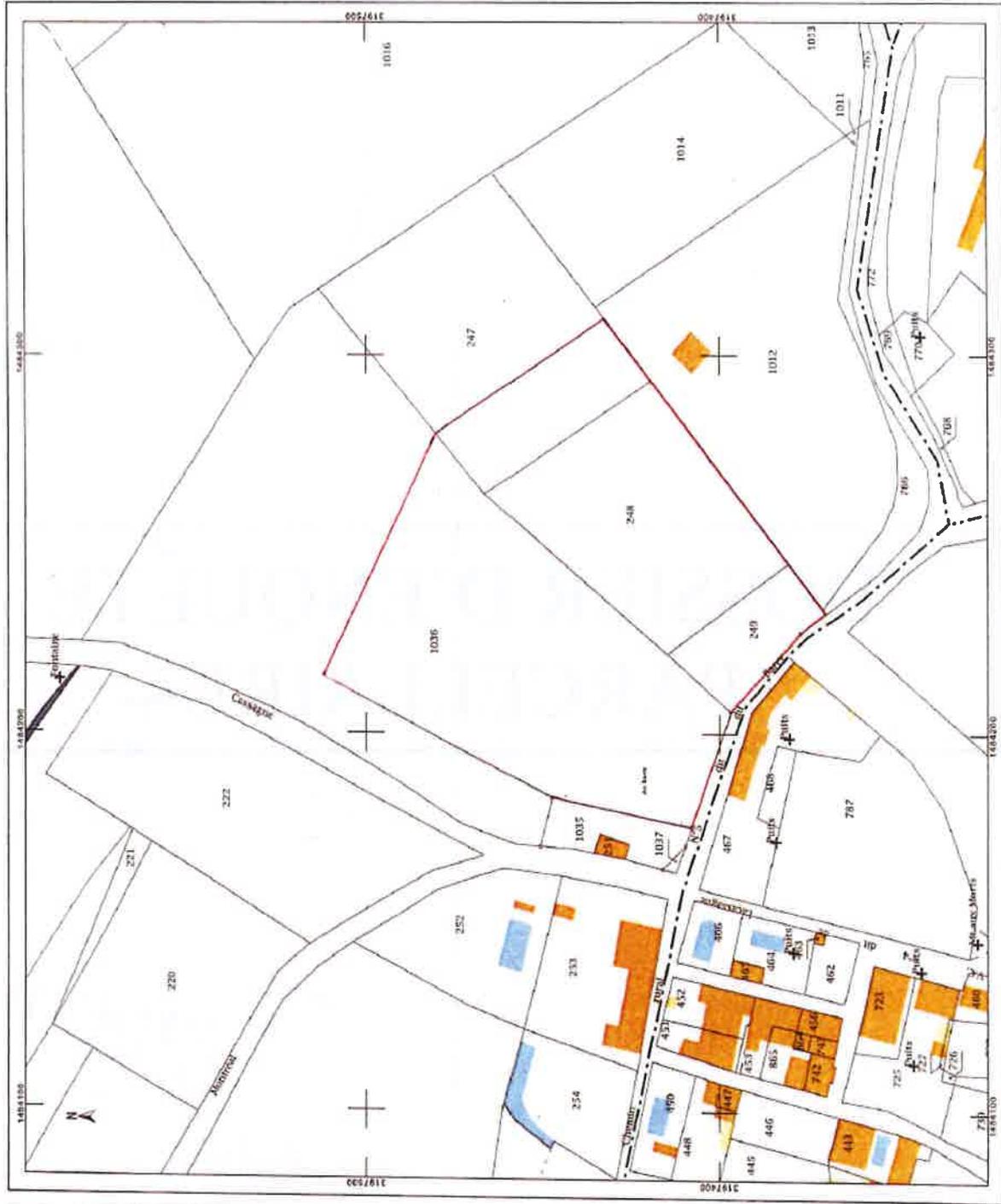
Date d'édition : 20/10/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des Impôts foncier suivant :  
BUREAU ANTOINETTE DE CONDOM  
2, rue ANATOLE FRANCE 32100  
32100 CONDOM  
tél. 05 62 88 31 75 - fax 05 62 28 19 80  
slp-ale.condom@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes  
publics





# ANNEXES

Direction Départementale des Territoires

Auch, le 23/10/19

Service :  
Cohésion des Territoires

**AVIS ACCESSIBILITE ET**

Unités :  
- Réglementation Construction  
- Transition écologique

**SECURITE ROUTIERE**

Affaire suivie par :

**Accessibilité**

Frédéric MUHARY  
Tél : 05-62-61-53-73 Fax : 05-62-61-53-92  
[frederic.muahary@gers.gouv.fr](mailto:frederic.muahary@gers.gouv.fr)

**Sécurité routière**

Gilles CUSSONNEAU  
Tél : 05-62-61-53-14 Fax : 05-62-61-53-78  
[gilles.cussonneau@gers.gouv.fr](mailto:gilles.cussonneau@gers.gouv.fr)

**Objet : DUP – Larressingle – Aménagement d'un parking**

**Accessibilité**

L'architecte a rencontré la DDT. Le dossier DUP n'appelle aucune observation de notre part.

**Sécurité routière**

L'aménagement est scindé en 3 phases

**- Phase 1 : Aménagement de la RD 507.** Cet aménagement permettra de sécuriser l'accès à l'enceinte, à la mairie, au cimetière et à la salle polyvalente. Cette voie sera mise en sens unique (direction Condom - Mouchan); et le régime de circulation sera en zone de rencontre avec vitesse limitée à 20 km/h.

Cette disposition présente une remarque :

Bien que la RD 507 soit située en agglomération, le service du conseil départemental est gestionnaire de l'itinéraire dans sa globalité; aussi, les arrêtés relatifs à la mise en place de la zone de rencontre et du sens unique seront soumis à l'avis du Président du conseil départemental. En complément de ces arrêtés, le projet d'aménagement devra être validé par ce service. Or, le dossier ne présente pas cette validation du principe de circulation. Il ne présente pas non plus la validation du projet.

Concernant la sécurité des usagers cette phase du projet ne présente pas de remarque de notre part, le projet ayant fait l'objet d'un traitement préalable avec le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage.

**- Phase 2 : Continuité de l'aménagement en rive de la RD 507,** mise en place d'un plateau surélevé éclairé de 12 mètres de long et d'une hauteur d'environ 14 cm, d'un chemin piétonnier et création d'un espace de détente sur le parking existant en bordure de la voie.

Cette phase ne présente pas de remarque.

**- Phase 3 : Création du parking, qui sera aménagé en 3 zones :**

- zone A : parking scolaire fermé en haute saison de 10 places ;
- zone B : parking payant permanent hors saison de 48 places dont 4 places bus ;
- zone C : parking pleine saison payant avec 35 places dont 3 places bus.

Un système de péage sera installé .

Sur la zone A, construction de sanitaire public pour PMR et d'un abribus pour les transports scolaires , en continuité des toilettes.

Les parents pourront, le temps de déposer leurs enfants, se garer sur une aire de stationnement de 8 places créée à cet effet. Un rail à vélo sera également installé.

Le parking zone A ne présente pas de remarque.

Concernant les 3 zones, les signalisations à mettre en place ont été étudiées lors de l'examen préalable du dossier, elles permettent d'éviter les circulations en contre sens.

Sur les zones B et C, les chaussées n'étant pas revêtues, mais seulement stabilisées avec des dénivelées importantes entre les zones, le maître d'œuvre devra s'assurer de la tenue des chaussées à la circulation des autocars et de leur possibilité de franchissement des rampes entre les zones considérées.

Le Chef du Service Cohésion des Territoires.

  
Franck ALBERO



Unité Départementale  
de l'Architecture et du  
Patrimoine du Gers  
9 rue Espagne  
32000 Auch  
tél : 05 62 05 62 08  
udap.gers@culture.gouv.fr

## COMPTE-RENDU D'ENTRETIEN

*A joindre à la demande d'autorisation*

Clémentine PEREZ-SAPPIA,  
Architecte et Urbaniste en chef de l'État.  
Architecte des Bâtiments de France  
Chef de l'unité départementale de l'architecture et du  
patrimoine du Gers

Informations pratiques : [http://www.culturecommunication.gouv.fr Disciplines-et-secteurs/ Espaces-protoges2](http://www.culturecommunication.gouv.fr/ Disciplines-et-secteurs/ Espaces-protoges2)  
[http://www.culturecommunication.gouv.fr Regions/ Drac-Midi-Pyrenees](http://www.culturecommunication.gouv.fr/ Regions/ Drac-Midi-Pyrenees)

DATE : 14/10/16      COMMUNE : Lauerninglé

Adresse : Parking

Interlocuteur : Mme Gelas

Projet de parking payant

Bornes & bannières : à masquer par végétation. Teinte brun  
ou vert à définir.  
les caissons intégrés dans des cahutes en bois, couvertures  
tuiles canal ou Tanneau de bois.

Abri + sanitaire + local technique : tout bois, tuiles canales.  
bannière simple en rondins bois.  
Sol terre-pierre ou macadam à l'eau.

Remonter le muret en limite chemin du Bauy.

↳ Suite à la loi CAP aménagement d'espace public  
⇒ permis d'aménager art 112 loi CAP.

Mêmes transitions = droit des secteurs sauvegardés Cf législation.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET OCCITANIE

Direction régionale des  
affaires culturelles

Unité  
Départementale de  
l'Architecture et du  
Patrimoine du Gers  
9 rue Espagne  
32000 Auch  
tél : 05 62 05 62 08

[udap.gers@culture.gouv.fr](mailto:udap.gers@culture.gouv.fr)  
Plateforme de transfert des  
fichiers lourds:  
<http://zephyrin.ext.culture.fr/>

## COMPTE-RENDU D'ENTRETIEN

A joindre à la demande d'autorisation

Clémentine PEREZ-SAPPIA,  
Architecte et Urbaniste en chef de l'État,  
Architecte des Bâtiments de France  
Chef de l'unité départementale de l'architecture et du  
patrimoine du Gers

Informations pratiques : <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Monuments-historiques-Sites-patrimoniaux-remarquables>  
<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie>

DATE : 13/06/19 COMMUNE : LARESSINGLE

Adresse : parking AP2

Interlocuteur : Mme Celas architecte

1er RV le 14/10/16. ~~16/10/16~~

Demande de DETR en cours

Vérifier la loi LCAP (7107/16) ni PA ou DP.

unrobé miel sur les parties utilisées à l'année.  
3 zones selon usage haute ou basse saison.

9 plans annotés.

Affirmer l'esplanade, dégager les vélos & les caisses  
sur le côté.

Pas de bordure béton.

2 lampadaires f. 1 village 4 faces  
1 parking/champ lanterne

⚠ l'éclairage semble excessif pour un village qui n'en a jamais eu.  
~~Mobilier bois.~~ Éviter l'urbanisation à outrance du règlementaire

Diviser par deux le nombre de lampadaires  
et une piste à travailler.

Important : ceci est un conseil au demandeur, et ne se substitue pas aux demandes d'autorisations réglementaires (déclaration de travaux, permis de construire, demande d'enseigne, etc...).

Pas d'arrêt stationnement devant le calvaire.

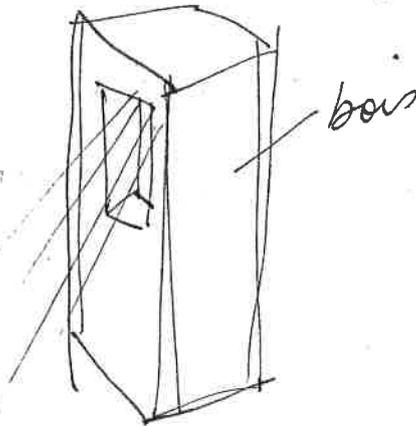
se mettre le long des murs, même cimetières,  
décaler l'espace.

⚠ pas d'enrobé au pied des maçonneries.

⚠ pont MH fermé. Autorisation DRAC.  
pas de réglette

~~DEMO~~

borne en bois avec luminaires intégrés.



 Gmail

chantal gelas &lt;chantal.gelas32@gmail.com&gt;

---

**modification lampadaire du projet de parking à LARRESSINGLE**

2 messages

---

**chantal gelas** <chantal.gelas32@gmail.com>  
À : "udap.gers" <udap.gers@culture.gouv.fr>

25 juin 2019 à 20:27

Bonjour Clémentine,

Tu trouveras ci-jointe une demande de modification de type de lampadaire à prévoir pour le projet d'aménagement d'un parking à LARRESSINGLE avec un cheminement vers le village.

Lors de notre RV du 13 juin dernier tu as proposé un autre type de lampadaire .... M le Maire souhaite modifier cette proposition pour la demande de DETR en cours d'élaboration ( plan et chiffrage).

Je te remercie de bien vouloir apporter ton attention sur cette demande, justifiée par des photos jointes. Cela est important pour l'instruction du dossier qui est soumis à ton avis .

Dans cette attente, cordialement  
Chantal GELAS

---

 **courrier ABF pour modif lampadaire du parking de Larressingle.pdf**  
1218K

---

**udap.gers** <udap.gers@culture.gouv.fr>  
À : chantal gelas <chantal.gelas32@gmail.com>

27 juin 2019 à 15:45

Bonjour,

Avis favorable avec teinte gris olive RAL 6006.

Cordialement,

Clémentine Perez-Sappia  
Architecte et urbaniste en chef de l'État  
Architecte des bâtiments de France  
Chef de service  
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Gers  
9 rue Espagne - 32000 Auch  
Tél: 05 62 05 62 08  
Mél: udap.gers@culture.gouv.fr  
Plateforme de transfert des fichiers lourds:  
<http://zephyrin.ext.culture.fr/>

[Texte des messages précédents masqué]

---

Merci de nous aider à préserver l'environnement en n'imprimant ce courriel et les documents joints que si nécessaire.

**Projet d'aménagement d'un parking et du cheminement vers le village**

A l'attention de Mme Clémentine PEREZ-SAPIA

**Objet :** Demande de DETR en cours, proposition pour une modification de l'avis de l'ABF en date du 13 JUIN 2019 sur le choix des lampadaires côté PARKING ;

Le dossier qui est en cours d'élaboration pour établir un chiffrage et remplir une notice explicative du projet ; M le maire a pris connaissance du contenu du compte rendu de l'entretien avec l'architecte mme GELAS chantal au sujet du choix de type de lampadaire du parking.

Il souhaite une unité d'équipement sur tous le village, le parking fait partie de cet ensemble. Le choix de lampadaire avec une lanterne plus contemporaine de type COB de WEEF ne lui convient pas.

Est'il possible dans le cadre du dossier en cours de changer, pour faire une autre proposition qui pourra au moment venu, lors d'un permis d'aménager par exemple, faire l'objet d'une réflexion commune. Le temps nous est compté et il faut déposer le dossier avant mi juillet .

Je vous propose de conserver la lanterne à 4 faces avec un mât plus simple de forme conique par exemple, à peindre d'une teinte RAL au choix. Car sur la même voie qui longe le parking, une habitation à une applique 4 faces sur console, et plus loin pour le lotissement, il y a une lanterne à 4 faces sur un mât de simple forme. A l'entrée de l'agglomération cela fera un contraste trop important.

Vous trouverez ci-jointes les photos :

1 / lampadaire existant : lanterne 4 faces sur console et sur mât côté lotissement.  
On peut réfléchir sur la forme du mât et sa teinte ( un vert moins franc plus vers le noir....)



Le parking est juste à côté à droite



lotissement



type COB de WEEF  
Votre proposition



notre proposition  
Mât simple conique  
Pour le parking

*Chantal Gelas*

Architecte D.P.L.G.  
2 Place Lucien Lamarque  
32100 CONDOM  
Tél. 05 62 58 15 27  
N° d'ordre régional : mid01043  
Siret 342 928 454 00020

12 251061849

Voici l'exemple d'un lampadaire dans un parking de condom, qui s'intègre bien dans la végétation : lanterne 4 faces avec un mât de forme simple, sa couleur est un vert olive ...



Voici un autre exemple d'une route dans la campagne qui conduit à un village en hauteur St LARY  
Présence le long de la route de lampadaires de styles : lanterne 4 faces, mât en fonte avec un soubassement travaillé – semblable à celui proposé pour le village de Larressingle lors de notre RV



Type SULLY de chez LENZI pour le village  
Lanterne type MONTMARTRE n°2

Est-il possible de revoir votre proposition à ce sujet pour votre avis sur le dossier DETR, M le maire et les habitants de LARRESSINGLE souhaitent conserver une harmonie sur tous le village ;

Pour le budget cela ne change pas beaucoup, la lanterne 4 faces sur mât conique est légèrement plus chère que votre proposition pour le parking- en conservant notre proposition cela laisse une marge de choix pour le futur.

Je préfère dès à présent vous avertir du souhait de M LE MAIRE, de ses adjoints et administrés.

Dans l'attente de votre avis à ce sujet, confraternellement  
Chantal GELAS

*Chantal Gelas*

Architecte D.P.L.G.  
2 Place Lucien Lamarque  
32100 CONDOM  
Tél. 05 62 68 15 27  
N° d'ordre régional : mid01043  
Siret 342 928 454 00020